Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

POLITIQUE DE LA VILLE, L'ÉTAT S'ENGAGE

BILAN 2015 DE LA MOBILISATION DU DROIT COMMUN

Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DDCS

Edito

Le contrat de ville parisien 2015-2020 a été signé le 7 mai 2015, en présence du Premier ministre, par l'État, le Rectorat et ses partenaires, la Ville, la Région, les bailleurs sociaux, la Caisse d'allocations familiales de Paris, Pôle emploi, la Mission locale et la Caisse des dépôts et consignations (CDC).
Ce contrat ambitieux pour les quartiers de la politique de la ville à Paris marque l'aboutissement d'un travail approfondi de concertation entre un panel inédit d'acteurs et donne corps à un objectif commun : celui de replacer l'habitant/citoyen/usager au cœur de la politique de la ville.

Loin de résulter d'une seule concertation institutionnelle, il a été conçu dans un dialogue régulier avec les acteurs locaux investis dans les 20 quartiers de la nouvelle géographie de la politique de la ville à Paris, mobilisés lors d'états généraux des associations en octobre 2014. Les habitants, consultés en décembre 2014 lors d'ateliers participatifs, ont aussi pris la parole avec une «contribution citoyenne» annexée au contrat.

En signant ce contrat, l'État a pleinement relevé une des exigences majeures des contrats de ville de nouvelle génération : mobiliser en priorité les politiques publiques de droit commun en faveur des habitants des quartiers les plus fragiles.
Ce grand principe, clairement affirmé par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, a conduit le ministre de la Ville à conclure depuis 2013 douze conventions d'objectifs pour les quartiers prioritaires. Ces conventions définissent, ministère par ministère, les actions et moyens que chacun d'entre eux s'engage à mobiliser au bénéfice de ces territoires.

Avec la signature du contrat de ville parisien, c'est la déclinaison de ces conventions qui, pour Paris, est désormais en marche : 76 objectifs concrets ont ainsi été définis pour la capitale en application des conventions, dont 63 objectifs chiffrés.

Ce livret a pour but, tout en affirmant l'engagement de l'État à assurer le développement des territoires de la politique de la ville, de vous apporter des ressources concrètes et des informations opérationnelles sur les dispositifs de droit commun mobilisables.

Elles vous permettront dans votre action associative d'orienter au mieux les citoyens avec lesquels vous êtes en contact vers les aides de l'Etat adaptées à leur situation.

Ensemble, nous réussirons.

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris
Jean-François CARENCO

Sommaire

Emploi	p. 6
Éducation	p. 16
Sécurité et tranquillité publique	p. 19
Santé	p. 24
Droits des femmes	p. 30
Jeunesse et sports	p. 34
Culture et communication	p. 36
Justice	p. 38
Les engagements de la CAF	p. 46
Bilan 2015 de la mobilisation du droit commun	p. 54

Le Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE)

Public cible

- Toute personne rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi (sociales et/ou professionnelles)

Engagements de l'Etat

- Sur la période 2015-2020, l'Etat s'engage à ce que 15% des signataires soient issus des quartiers politique de la ville.

Le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) constitue la déclinaison, pour le secteur non-marchand, du « contrat unique d'insertion » (CUI). Il a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Le contrat de travail, associé à une aide à l'insertion professionnelle attribuée au titre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi, est un contrat de travail de droit privé, soit à durée déterminée, soit à durée indéterminée. Le CUI-CAE porte sur des emplois visant à satisfaire des besoins collectifs non satisfaits et ne peut être conclu pour pourvoir des emplois dans les services de l'État.

La durée de la prise en charge ne peut être inférieure à 6 mois, ou 3 mois pour les personnes ayant fait l'objet d'une condamnation et bénéficiant d'un aménagement de peine. Elle peut être prolongée dans la limite totale d'une durée de 24 mois en fonction de la situation du bénéficiaire et de l'évaluation des actions réalisées au cours du contrat en vue de favoriser l'insertion durable du salarié.

Le CUI-CAE peut être à temps plein ou à temps partiel (20 heures hebdomadaires de travail minimum sauf difficultés particulières d'insertion de la personne embauchée).

CONTACTS UTILES À PARIS

- Mission locale : http://www.missionlocaledeparis.fr/
- Pôle emploi : pour avoir directement un conseiller parisien : 39 95
- adresse mail : direction.75082@pole-emploi.fr

« Sur la période 2015-2020 l'ensemble des quartiers politiques de la ville seront couvert par un point de contact physique du service public de l'emploi.

Le Contrat Unique d'Insertion - contrat initiative emploi (CUI-CIE)

Public cible

▲ Toute personne rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi (sociales et/ou professionnelles)

Engagements de l'Etat

▲ Sur la période 2015-2020, l'Etat s'engage à ce que 15% des signataires soient issus des quartiers politique de la ville.

Le contrat unique d'insertion - contrat initiative-emploi (CUI-CIE) constitue la déclinaison, pour le secteur marchand, du « contrat unique d'insertion » (CUI). Il a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Le CUI-CIE est un contrat de travail de droit privé à durée indéterminée ou à durée déterminée.

Le CUI-CIE s'adresse aux employeurs du secteur marchand.

Le CUI-CIE est prescrit par le service public de l'emploi (Pôle emploi, missions locales, cap emploi) ou par les Conseils départementaux pour les bénéficiaires du RSA « socle ».

Le contrat unique d'insertion présente plusieurs intérêts pour le bénéficiaire et l'entreprise :

-pour réussir son intégration dans l'emploi le bénéficiaire d'un CUI conserve le soutien de la personne qui assurait antérieurement le suivi de son parcours d'insertion professionnelle

-l'employeur perçoit une aide financière des pouvoirs publics et il peut également être exonéré de certaines taxes ou cotisations sociales.

CONTACTS UTILES À PARIS

▲ Mission locale : http://www.missionlocaledeparis.fr/

▲ Pôle emploi : pour avoir directement un conseiller parisien : 39 95

▲ adresse mail : direction.75082@pole-emploi.fr

« Sur la période 2015-2020 l'ensemble des quartiers politiques de la ville seront couvert par un point de contact physique du service public de l'emploi.

Le Dispositif local d'accompagnement (DLA)

Public cible

▲ Il s'agit plus particulièrement de structures qui :
-ont la volonté de consolider leur activité, de pérenniser leurs emplois ;
-ont identifié des difficultés qui nécessitent un appui professionnel ;
-s'interrogent sur leur stratégie de consolidation et de développement.

Le DLA est un dispositif public qui permet aux associations employeuses, structures d'insertion par l'activité économique et autres entreprises d'utilité sociale de bénéficier d'accompagnements sur mesure afin de développer leurs activités, de les aider à se consolider et à créer ou pérenniser des emplois. Les cibles prioritaires du DLA sont les associations employeuses de petite et moyenne taille, les structures d'insertion par l'activité économique et les coopératives à finalité sociale créatrices d'emplois.

Engagements de l'Etat

▲ Sur la période 2015-2020, l'Etat s'engage à ce que 30% des bénéficiaires du dispositif local d'accompagnement soient implantés en quartiers politique de la ville.

CONTACTS UTILES À PARIS

Association pour le développement d'une dynamique de l'économie locale - ADDEL
19 rue Béranger
75003 Paris
01 42 74 50 53
Site internet : www.dla-paris.fr

L'école de la deuxième chance (E2C)

Public cible

▲ Jeunes âgés de 18 à 25 ans, sortis du système éducatif sans diplôme ni qualification professionnelle

Engagements de l'Etat

▲ Sur la période 2015-2020, l'Etat s'engage à ce que 25% des jeunes bénéficiant d'une formation dispensée par l'E2C soient issus des quartiers politique de la ville.

Les E2C permettent aux jeunes, sans diplôme ni qualification professionnelle, d'intégrer une école dédiée à la construction de leur projet d'insertion sociale et professionnelle.
Fondées sur une pédagogie différente des schémas scolaires classiques, les E2C ont pour objectif l'insertion sociale et professionnelle des jeunes qu'elles accueillent sans autre critère que leur motivation, en leur permettant de développer des compétences, de construire leur projet professionnel et d'ainsi gagner en autonomie.
A la fin du parcours, les écoles délivrent une « attestation de compétences acquises » accompagnée de son portefeuille de compétence. Cette attestation permet au stagiaire de mesurer les progrès accomplis au cours de son passage au sein de l'E2C avec pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi ou à une formation professionnelle qualifiante à la sortie de son parcours.

CONTACTS UTILES À PARIS

E2C Paris 18ème: 47 rue d'Aubervilliers -75018 Paris Tel : 01 40 05 53
E2C Paris 20ème : 3 rue de l'Est- 75020 Paris Tel : 01 44 62 70 10
Réseau des Ecoles de la 2e chance en France : www.reseau-e2c.fr

Le dispositif « Emploi CNDS »

Public cible

▲ Toute association sportive éligible dans le cadre du CNDS (associations agréées et déclarées).

Le dispositif Emploi CNDS créé par le ministère des Sports apporte une aide financière mobilisée sur les fonds du Centre national de développement du sport (CNDS) pour la création d'emplois pérennes dans les associations sportives et les comités dans un objectif de professionnalisation de leur encadrement.

Attribuée après instruction à toute association sportive éligible dans le cadre du CNDS, la subvention est dégressive sur 4 ans sur justification de l'occupation de l'emploi et est attribuée au prorata du nombre d'heures effectuées (quotité minimale : mi-temps, soit 17,5 hebdomadaires ou 75 heures mensuelles)

L'aide n'est pas dégressive lorsque l'emploi occupé est en quartier politique de la ville.

Trois profils d'emplois sont retenus: éducateur sportif diplômé d'Etat, agent de développement, agent administratif.

Engagements de l'Etat

▲ Sur la période 2015-2020, l'Etat s'engage à ce que 20% des crédits CNDS soient consacrés aux emplois aidés, dont 50% en quartiers politique de la ville.

CONTACTS UTILES À PARIS

DDCS de Paris :
www.ile-de-france.gouv.fr/ddcs

Le dispositif « emploi d'avenir »

Public cible

- Les jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les jeunes reconnus travailleurs handicapés) sans diplôme ou titulaires d'un CAP/BEP, et n'étant ni en emploi, ni en formation, présentant des difficultés particulières d'accès à l'emploi ;
- A titre exceptionnel, les jeunes résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), ou dans une zone de revitalisation régionale ou en outre-mer peuvent également accéder à un emploi d'avenir jusqu'au niveau bac+3, s'ils sont à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an

Engagements de l'Etat

- Sur la période 2015-2020, l'Etat s'engage à ce que 18% des signataires d'un contrat de travail « emploi d'avenir » soient issus des quartiers politique de la ville.

Les emplois d'avenir, créés en 2012, ont pour ambition d'améliorer l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes peu ou pas qualifiés, confrontés à des difficultés particulières d'accès à l'emploi.
Ces emplois sont principalement créés dans le secteur non marchand pour des activités ayant une utilité sociale avérée.
Dans une logique de parcours, l'emploi d'avenir peut aboutir à une pérennisation dans l'emploi créé, à l'acquisition de compétences donnant au jeune des perspectives nouvelles dans une activité d'avenir, ou à la reprise d'une formation, en alternance le plus souvent, en lien avec la motivation trouvée pour un métier.

CONTACTS UTILES À PARIS

Cap emploi de Paris : immeuble le Chaumont -43 bis rue d'Hautpoul-75019 Paris
tél. 01 44 52 40 60 ou 0 805 660 661
Mission locale : http://www.missionlocaledeparis.fr/
Pôle emploi : pour avoir directement un conseiller parisien : 39 95
adresse mail :
direction.75082@pole-emploi.fr

« Sur la période 2015-2020 l'ensemble des quartiers politiques de la ville seront couvert par un point de contact physique du service public de l'emploi.

Le dispositif «NACRE»

Public cible

▲ Les personnes sans emploi ou rencontrant des difficultés pour s'insérer durablement dans l'emploi pour lesquelles la création ou la reprise d'entreprise est un moyen d'accès, de maintien ou de retour à l'emploi.

▲ Sont notamment concernés : demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minima sociaux, salariés repreneurs de leur entreprise

Engagements de l'Etat

▲ Sur la période 2015-2020, l'Etat s'engage à ce que 10% des bénéficiaires du dispositif NACRE résident en quartiers politique de la ville.

Le Nouvel accompagnement à la création ou la reprise d'entreprise (Nacre) est un dispositif d'accompagnement d'au moins 3 ans. Cet accompagnement réalisé par des professionnels conventionnés par l'Etat et la Caisse des dépôts et consignations (CDC) permet aux bénéficiaires d'obtenir une aide à la finalisation du projet de création ou de reprise d'entreprise ; un appui systématique pour établir des relations de qualité avec une banque (prêt, services bancaires…) ; et un accompagnement « post-création » d'une durée de trois ans après la création ou la reprise de l'entreprise visant à appuyer le nouveau dirigeant dans ses choix de gestion et à stimuler le développement de son entreprise, notamment en facilitant l'embauche de salariés

CONTACTS UTILES À PARIS

Site internet : http://www.idf-nacre.fr

Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi (PLIE)

Public cible

▲ Public très éloignés de l'emploi

Engagements

▲ Sur la période 2015-2020, les partenaires au contrat de ville s'engagent à ce que 30% des personnes bénéficiant d'un accompagnement au titre du PLIE soient issus des quartiers politique de la ville.

Les PLIE poursuivent un objectif d'accès à l'emploi durable des personnes exclues du marché du travail. Ils proposent un accompagnement individualisé et renforcé des publics. Cet accompagnement s'inscrit dans la durée et dans une prise en compte globale de la personne. Il est assuré par des référents de parcours individualisés et se poursuit durant les six premiers mois d'accès à l'emploi durable. Ainsi, les PLIE disposent d'une connaissance fine des personnes accompagnées et sont à même de mieux répondre aux besoins de candidats des entreprises.

L'entrée dans le PLIE est un acte volontaire du participant, auquel est alors affecté un référent unique de parcours, dont les missions sont d'établir un diagnostic des compétences, des difficultés et des attentes du participant, de co-construire avec lui son parcours d'insertion et d'en coordonner les étapes, puis d'assurer un suivi dans l'emploi durant les six premiers mois

CONTACTS UTILES À PARIS

LE PLIE PARIS NORD-EST : http://pliepa-risnordest.org

Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)

Public cible

- Les personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles et notamment :
- Les jeunes de moins de 26 ans en grande difficulté
- Les bénéficiaires de minima sociaux (RSA...)
- Les demandeurs d'emploi de longue durée
- Les travailleurs reconnus handicapés

Engagements de l'Etat

- Sur la période 2015-2020, l'Etat s'engage à ce que 30% des personnes en SIAE résident en quartiers politique de la ville.

Les Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) s'adressent aux personnes qui rencontrent des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Leur mission est d'aider ces personnes à se réinsérer sur le marché du travail classique en leur offrant la possibilité de conclure un contrat de travail qui prévoit, en parallèle, des mesures d'accompagnement spécifiques. Elles ont ainsi pour vocation d'adapter les emplois qu'elles proposent à la situation des personnes au moment de leur recrutement puis de les faire progresser pour qu'elles puissent satisfaire aux critères d'embauche des autres employeurs et ainsi regagner, au terme de leur parcours d'insertion, le marché ordinaire du travail. Ces structures perçoivent, sous condition de la conclusion préalable d'une convention avec l'État et de l'agrément des salariés qu'elles embauchent par Pôle emploi, certaines aides prenant la forme d'exonérations de cotisations sociales, de prises en charge d'une partie des rémunérations versées aux salariés en insertion ou d'aides au poste d'accompagnement. Le secteur de l'IAE comprend différents types de structures :

Les Entreprises d'insertion (EI): elles proposent un accès à l'emploi et un accompagnement spécifique adaptés aux besoins du salarié (réentrainement aux rythmes de travail, formation professionnelle, validation des acquis de l'expérience, accompagnement social).

Les Associations Intermédiaires (AI) : elles contribuent à l'insertion et au retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles en leur permettant de travailler occasionnellement pour le compte d'utilisateurs (particuliers, associations, collectivités locales, entreprises).

Les Ateliers chantiers d'insertion (A.C.I) : ils ont pour objectif de recruter, d'accompagner, d'encadrer et de former des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles en vue de faciliter leur retour à l'emploi.

Les Entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI): elles proposent des missions d'intérim aux personnes rencontrant des difficultés à trouver un emploi. Leur activité est entièrement centrée sur l'insertion professionnelle des personnes en difficulté, dans le cadre du travail temporaire.

Les Régies de quartiers (RQ) : Les missions d'une régie de quartier s'articulent autour de l'animation d'un territoire donné. L'activité économique lui sert de support d'insertion pour les habitants du quartier dans lequel elle est implantée.

CONTACTS UTILES À PARIS

Site du Conseil national de l'Insertion par l'Activité Economique :
http://www.portail-iae.org/

La Mission Locale

Public cible

▲ Des offres de service à destination des jeunes de 16 à 25 ans

Engagements de l'Etat

▲ Sur la période 2015-2020, l'Etat s'engage à ce que 12% des personnes bénéficiant d'un accompagnement par la Mission locale soient issus des quartiers politique de la ville.

Présentes sur l'ensemble du territoire, les missions locales exercent une mission de service public de proximité afin de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les obstacles à leur insertion professionnelle et sociale.

La Mission locale de Paris intervient dans plusieurs domaines de la vie quotidienne : emploi, formation, logement, santé, droits et devoirs. Association de droit privé, chargée d'une mission de service public, la Mission locale de Paris est financée par la ville de Paris, la région Ile-de-France et l'Etat. Elle reçoit, oriente et accompagne chaque année plus de 24 000 jeunes sortis du système scolaire.

S'inscrivant comme un intégrateur de partenariats elle mobilise toutes les ressources nécessaires pour cet accompagnement grâce à un travail de collaboration avec de nombreux acteurs de droit public et de droit privé.

CONTACTS UTILES À PARIS

Mission locale :
http://www.missionlocaledeparis.fr/

Des moyens renforcés pour l'Ecole

Engagements de l'Etat

▲ L'académie de Paris vise à faire passer :

▲ de 52 % en 2014 à 100 % en 2020, la part des postes dédiés à la scolarisation des moins de 3 ans implantés dans les écoles maternelles en quartier politique de la ville,

▲ de 42 % en 2014 à 100 % en 2020, la part des postes du dispositif « plus de maîtres que de classes » créés dans les écoles élémentaires en quartier politique de la ville.

- **La scolarisation des enfants de moins de 3 ans**

L'objectif de mieux accueillir en école maternelle des enfants de 2 ans a été mis en avant en 2013 dans la loi de Refondation de l'école. Cette scolarisation précoce vise à favoriser l'adaptation et la réussite scolaire, au bénéfice d'enfants dont les parents « sont éloignés de la culture scolaire » -en priorité dans les environnements défavorisés.

- **Le dispositif « plus de maîtres que de classes »**

La loi de Refondation donne la priorité à l'enseignement dans le premier degré. Signe de cette mobilisation, le dispositif « plus de maîtres que de classes » consiste à affecter à terme 7000 postes supplémentaires dans les écoles élémentaires, d'abord en éducation prioritaire. Cette mesure, qui ne se substitue pas aux aides spécialisées, doit permettre de nouvelles organisations pédagogiques, en priorité au sein même de la classe.

EN SAVOIR PLUS

- une page du site de l'académie dédiée à la scolarisation des moins de 3 ans : http://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_800525/pourquoi-et-comment-accueillir-les-enfants-de-moins-de-trois-ans-a-lecole-maternelle
- une page dédiée au dispositif « Plus de maîtres que de classes » : http://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p2_756688/plus-de-maitres-que-de-classe

Une éducation prioritaire renouvelée

La refondation de l'éducation prioritaire de 2014 entrera en pleine application à la rentrée de septembre 2015. La réforme prévoit deux niveaux d'éducation prioritaire : les REP (réseaux d'éducation prioritaire) et les REP+ (aux moyens encore renforcés). Chaque REP ou REP+ est composé d'un collège « tête-de-réseau », des écoles élémentaires qui contribuent au recrutement de ses sixièmes, ainsi que des écoles maternelles en amont. L'appartenance à un réseau se traduit par des moyens supplémentaires, une adaptation des pratiques, et une recherche de cohérence des actions du territoire.

A Paris, l'éducation prioritaire est désormais composée de 29 réseaux, dont 25 REP et 4 REP+. Ils correspondent essentiellement à la carte des quartiers de la politique de la ville (par ailleurs, 5 collèges et 26 écoles bénéficient d'une convention académique pluriannuelle de priorité éducative -CAPPE).

Chaque réseau dispose d'un coordonnateur, personnel de l'académie chargé de développer et accompagner les initiatives, les actions et les projets sur le terrain, sous l'autorité des pilotes locaux et de la mission académique pour l'éducation prioritaire.

CONTACTS UTILES À PARIS

Mission académique pour l'éducation prioritaire (MAEP) : 44, rue Alphonse Penaud, Paris 20e.
En savoir plus :
Les pages dédiées à l'éducation prioritaire sur le site de l'académie de Paris :
https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/piapp1_64160/education-prioritaire

Les actions de renforcement et d'adaptation des services de police et de gendarmerie dans les quartiers de la politique de la ville

▲ L'Etat local s'engage dans le cadre du contrat de ville parisien à renforcer et à adapter les actions des services de police dans les quartiers.

▲ Sur la période 2015-2020, des formations seront organisées tous les six mois au niveau du district pour les policiers nouvellement affectés en quartiers de la politique de la ville. Au cas par cas et selon les besoins exprimés, des diagnostics de délinquance ciblés sur les quartiers politique de la ville pourront être réalisés.

- **Les diagnostics de délinquance :**

La consolidation des stratégies d'intervention des forces de sécurité à l'aide de nouveaux outils de connaissance de la réalité des quartiers et des phénomènes de délinquance spécifiques susceptibles d'y être observés est un des engagements opérationnels de la convention signée en septembre 2013 entre le ministre de l'Intérieur et le ministre délégué chargé de la Ville. La réalisation de diagnostics locaux de délinquance ciblés sur les quartiers prioritaires est notamment une possibilité de répondre à cet objectif.

- **La formation des agents :**

La convention triennale d'objectifs précitée fait également de la sensibilisation des agents à leur environnement professionnel et à la sociologie des quartiers prioritaires un enjeu du renforcement et de l'adaptation de leur action dans les quartiers. Les principales orientations retenues par le ministère de l'Intérieur dans la déclinaison des schémas pluriannuels de formation de la Direction générale de la police nationale (DGPN) et de la Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) consistent à placer la relation police / population au cœur de la formation des policiers, à développer la culture de la formation et à mieux accompagner les agents dans leur prise de fonctions en améliorant leur connaissance des quartiers.

CONTACTS UTILES À PARIS

Site de la Préfecture de Police :
http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr

Le dispositif Ville vie vacances (VVV) Police

Public cible, thématique annuelle

A Paris, les opérations VVV s'adressent aux jeunes parisiennes et parisiens âgés de 8 à 16 ans. Après une édition 2014 dédiée à Nelson Mandela, la thématique annuelle des activités de l'édition 2015 est consacrée aux valeurs fondatrices de la République « Liberté, égalité, fraternité ».

Sites parisiens accueillant les enfants durant les vacances :

- Gymnase Paul Valéry, 15 rue de la Nouvelle Calédonie – 75012 Paris (M° Porte Dorée)
- Centre sportif Jean Verdier, 11 rue Lancry – 75010 Paris

Le dispositif « Ville, vie, vacances » Police vise, d'une part, à proposer des activités sportives, culturelles, civiques et citoyennes aux jeunes filles et garçons qui ne partent pas en vacances durant les congés scolaires et, d'autre part, à renforcer le lien police-jeunes grâce au volontariat de policiers qui encadrent les activités. L'inscription et les activités proposées sont gratuites. Le dispositif est co-financé par des subventions du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), du Commissariat général à légalité des territoires (CGET) et de la ville de Paris, lesquelles sont gérées par l'Union des centres sportifs en plein air (UCPA). Le programme des activités est conçu en collaboration avec le Service de prévention de la Préfecture de Police (SPPAD).

- A Paris, en 2014, 21,5 % des jeunes résidents des quartiers prioritaires avaient bénéficié des opérations VVV. L'objectif fixé dans le cadre du contrat de ville sur la période 2015-2020 est celui d'augmenter de 20 % la part des bénéficiaires du dispositif issus des quartiers prioritaires..

CONTACTS UTILES À PARIS

Pour toutes questions sur les opérations VVV police, envoyer un mail à villevievacancesparis@interieur.gouv.fr

En savoir plus : le dossier d'inscription est à télécharger à l'adresse suivante :

http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/layout/set/print/Vous-aider/Actions-de-prevention/S-inscrire-a-une-operation/Ville-Vie-Vacances

Il doit obligatoirement être déposé auprès de la Mission de prévention et de communication du commissariat de l'arrondissement de résidence.

Les délégués à la cohésion police population (DCPOP)

La fonction de délégué à la cohésion police-population (DCPOP) dans les quartiers de la politique de la ville est assurée par des réservistes expérimentés de la police nationale. Elle a été créée en 2007 pour faciliter le lien entre la police et la population en constituant notamment des relais facilement accessibles aux habitants des quartiers.

A Paris, on comptait en 2014 trois DCPOP pour chacune des 3 Zones de sécurité prioritaires (ZSP) parisiennes.

Le ministère de l'Intérieur a souhaité dans le cadre de la convention triennale bilatérale passée avec le ministère de la Ville en septembre 2013 doubler le nombre de DCPOP sur le territoire national, avec une affectation prioritaire dans les quartiers de la politique de la ville et dans les ZSP.

▲ Sur la période 2015-2020, l'Etat s'engage à Paris dans le cadre du contrat de ville à assurer la couverture de l'ensemble des quartiers de la politique de la ville par un DCPOP ou par un rattachement à un DCPOP existant. Une diffusion de l'information sur le rôle des DCPOP sera par ailleurs assurée dans les 20 quartiers de la politique de la ville parisiens.

CONTACTS UTILES

- Coordonnées des DCPOP :
18ème M. JJ SORIS : 01 53 41 51 45
20ème Mme Danielle ECK : 01 44 62 49 80
19ème M. Jean-Jacques WGEUX : 01 55 56 58 60
- Site de la Préfecture de Police de Paris :
http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr

Le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)

Public cible :
- mineurs et jeunes adultes ;
- personnes sous-main de justice ;
- femmes victimes de violences conjugales et personnes victimes de violences.

le FIPD a vocation à soutenir des actions de prévention de la délinquance. La prévention primaire vise à agir sur les facteurs socio-économiques susceptibles de conduire à des trajectoires délinquantes (éducation, emploi, logement…). La prévention secondaire est dirigée vers l'identification et l'intervention préventive à l'égard de publics présentant un risque particulier de délinquance. Enfin, la prévention tertiaire est orientée vers la prévention de la récidive à travers des actions individualisées. L'enveloppe FIPD cible prioritairement les actions de prévention secondaire et tertiaire. Le dispositif est co-animé par le préfet de Paris, le parquet et le préfet de Police. Les crédits sont gérés par la DDCS.

- Mobilisation du FIPD vers les quartiers prioritaires et les zones de sécurité prioritaires (ZSP) :
- la convention signée entre le ministre de l'Intérieur et le ministre de la Ville le 26 septembre 2013 a consacré le renforcement de l'effort de prévention de la délinquance dans les quartiers de la politique de la ville. Les moyens sont clairement donnés puisque la dernière circulaire annuelle du 31 décembre 2014 d'orientation relative au FIPD prévoit, à l'instar des années précédentes, de flécher massivement le FIPD (3/4 de l'enveloppe hors vidéo protection déléguée au préfet) vers les quartiers de la politique de la ville et les ZSP. En 2014 à Paris 89 % des crédits du FIPD ont été consacrés aux quartiers de la politique de la ville. A Paris, au moins 75% des crédits du FIPD seront à nouveau fléchés en 2015 vers les quartiers de la politique de la ville et les ZSP.

CONTACTS UTILES

CIPD : http://www.interieur.gouv.fr/Prevention-delinquance
Site de la DDCS : http://www.ile-de-france.gouv.fr/ddcs/Protection-des-Populations-et-Prevention/Prevention/Prevention-de-la-delinquance-FIPD

Les psychologues et intervenants sociaux en commissariat

- L'Etat s'engage à Paris pour améliorer le lien entre la police et la population des quartiers de la politique de la ville
- Le ministère de l'Intérieur a souhaité dans le cadre de la convention triennale bilatérale passée avec le ministère de la Ville en septembre 2013 doubler le nombre d'intervenants sociaux en commissariat, avec une affectation prioritaire dans les quartiers de la politique de la ville et dans les ZSP.
- Sur la période 2015-2020, l'Etat s'engage à affecter prioritairement les nouveaux postes créés d'intervenants sociaux en commissariat aux arrondissements parisiens comportant un ou plusieurs quartiers de la politique de la ville (10è, 11è, 13è, 14è, 17è, 18è, 19è et 20è).

Les intervenants sociaux en commissariat peuvent recevoir toute personne confrontée à des difficultés sociales pour identifier leurs besoins, échanger avec elles et les réorienter le plus rapidement possible vers les structures les plus adaptées (services sociaux, d'aide juridique, services médicaux). Les psychologues du commissariat peuvent recevoir les personnes en souffrance psychique pour parler des événements vécus et évaluer la nécessité d'une prise en charge psychologique à plus long terme.

Les entretiens et rendez-vous sont libres, confidentiels, gratuits et sans liens avec une éventuelle procédure en cours ou à venir.

On dénombre à Paris 4 intervenants sociaux en commissariat, dont trois dans des commissariats situés dans des arrondissements comptant des quartiers politique de la ville (18è, 19è et 20è). Le quatrième intervenant est implanté dans le 15è. On compte également à Paris 9 psychologues en commissariat (dont 4 en police judiciaire, 4 dans des commissariats situés dans des arrondissements comptant un ou plusieurs quartiers politique de la ville et 1 dans le 15è arrondissement).

CONTACTS UTILES

Coordonnées des psychologues et intervenants sociaux en commissariat : http://www.prefecture-depolice.interieur.gouv.fr/Vous-aider/Accueil-du-public/Relations-Police-Population/Psychologues-et-intervenants-sociaux

Maintenir le soutien aux centre
dans les quart

- L'Etat s'engage à prendre en charge les personnes souffrant de pathologies actives.
- Sur la période 2015-2020, l'Etat s'engage à maintenir le soutien aux structures existantes dans les quartiers prioritaires de la ville, les quartiers de veille active et à proximité.

Les **Centres d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CARRUD),** créés en 2006 et financés par l'assurance maladie s'adressent aux usagers de drogue dépendants les plus marginalisés vivant dans des conditions sociales précaires. Ils ont plusieurs missions : proposer un accueil collectif et individuel, délivrer une information et des conseils personnalisés ; favoriser l'accès aux soins par l'aide à l'hygiène et les soins de première nécessité et l'incitation au dépistage des infections transmissibles ; mettre à disposition du matériel de prévention des infections ; soutenir les usagers dans l'accès aux droits, au logement, à l'insertion ou la réinsertion sociale et professionnelle.

Les **Centres de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA)** créés par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale sont des établissements médico-sociaux. Les centres doivent assurer la prise en charge et la réduction des risques soit pour toutes les addictions, soit pour l'alcool, soit pour les drogues illicites. Ils ont pour mission obligatoire d'accueillir, d'informer, d'évaluer la situation médicale, psychologique et sociale du patient et d'orienter vers d'éventuels partenaires et de proposer un accompagnement vers l'arrêt des addictions.

Actuellement, la ville de Paris compte 9 CARRUD et 19 CSAPA.

es de lutte contre les addictions
iers prioritaires

CONTACTS UTILES

Coordonnées des CAARUD situés dans les arrondissements parisiens comportant un ou plusieurs quartiers prioritaires :

CAARUD CHARONNE - Centre Beaurepaire
9, rue Beaurepaire - 75010 Paris
Tél. : 01 53 38 96 20.
CAARUD GAIA PARIS
62 bis, rue Parmentier - 75011 Paris
Tél. : 01 77 72 22 00.
CAARUD NOVA DONA
Dona 82 av Denfert-Rochereau - 75014 Paris
Tél. : 01 43 95 92 54.
CAARUD CHARONNE - Boutique 18 - espace femmes
58, boulevard Ney - 75018 Paris
Tél. : 01 46 07 87 17.
CAARUD CHARONNE - boutique 18 - espace mixte
58, boulevard Ney - 75018 Paris
Tél. : 01 46 07 97 84.
CAARUD Espoir Goutte d'Or Centre d'accueil
13, rue Saint Luc - 75018 Paris
Tél. : 01 53 09 99 49.
CAARUD SOS Drogue International - Le KALEIDOSCOPE
7, rue Carolus Duran - 75019 Paris
Tél. : 01 40 03 90 90.
CAARUD BOREAL - Caarud rattaché au CSST La terrasse
64 ter, rue de Meaux - 75019 Paris
Tél. : 01 42 45 16 43.
Coordination toxicomanies 64 rue Custine 75018 Paris
AIDES 52 rue du Fg Poissonnière 75010 Paris

CSAPA situés dans les arrondissements comportant un ou plusieurs QPV

ADAGE 9 rue Pauly 75014
ANPAA75 site La Villette 180bis av Jean Jaurès 75019 Paris
Site CAP 14 5 bis rue Maurice Rouvier 75014
Site Vauvenargues 37 rue Vauvenargues 75018 Paris
Bus Gaia Paris 62 bis avenue Parmentier 75011 Paris
Charonne :
- 3 quai d'Austerlitz 75013 Paris
- 2 rue Giffard 75013 Paris
- consultation jeunes consommateurs – 9 rue Beaurepaire 75010 Paris

Emergence Espace Tolbiac 6 rue Richemont 75013 Paris
Espace Murger 200 rue du fg Saint Denis Paris cedex 10
Nova Dona 82 av Denfert-Rochereau 75014 Paris
Espoir Goutte d'Or 13 rue Saint Luc 75018 Paris
Horizons 10 rue Perdonnet 75010 Paris
Marmottan 17-19 rue d'Armaillé 75017 Paris
La Terrasse 222bis-224 rue Marcadet 75018 Paris
Ménilmontant 7 rue du Sénégal 75020 Paris
Pierre-Nicole-site secondaire Vaucouleurs 3 rue Vaucouleurs 75011 Paris
PSA 75 site secondaire Confluences 6 rue de la Fontaine à Mulard 75013 Paris
Site secondaire Sleep In 61 rue Pajol 75018 Paris
Saint Anne :
- site Moreau de Tours 23 rue Broussais 75014 Paris

Implanter prioritairement les stru médecine dans les quartier

▲ Dans le cadre de la convention signée entre le ministère des Affaires sociales et de la Santé et le ministère de la Ville, l'Etat s'est engagé à favoriser le regroupement des professionnels de santé pour développer notamment les actions d'éducation et de prévention en santé.

▲ Sur la période 2015-2020, l'Etat s'engage à Paris à ce qu'au moins 50 % des nouvelles structures d'exercice collectif de la médecine soient créées dans les quartiers politique de la ville, les quartiers de veille active ou à proximité immédiate.

Les maisons de santé sont des structures pluri professionnelles dotées de la personnalité morale et constituées de professionnels médicaux, auxiliaires médicaux ou pharmaciens. Les professionnels de santé exerçant en leur sein, essentiellement des libéraux, sont tenus d'élaborer un projet de santé attestant de leur exercice coordonné. Les maisons de santé sont appelées à conclure avec l'ARS un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens préalablement à tout versement d'une aide financière par l'agence.

Les centres de santé sont des structures de proximité dispensant principalement des soins de premier recours. Dans

ctures d'exercice collectif de la s de la politique de la ville

ces structures, les médecins généralistes, des spécialistes, des dentistes, des infirmiers, des kinésithérapeutes et des assistants sociaux permettent de répondre aux soins de la vie courante. Les centres de santé peuvent être pluri professionnel, constitués de professionnels de différentes disciplines, ou monodisciplinaire, dispensant principalement des soins médicaux, dentaire ou infirmier par exemple. Un projet de santé est élaboré incluant des dispositions tendant à favoriser l'accessibilité sociale, la coordination des soins et le développement d'actions de santé publique.

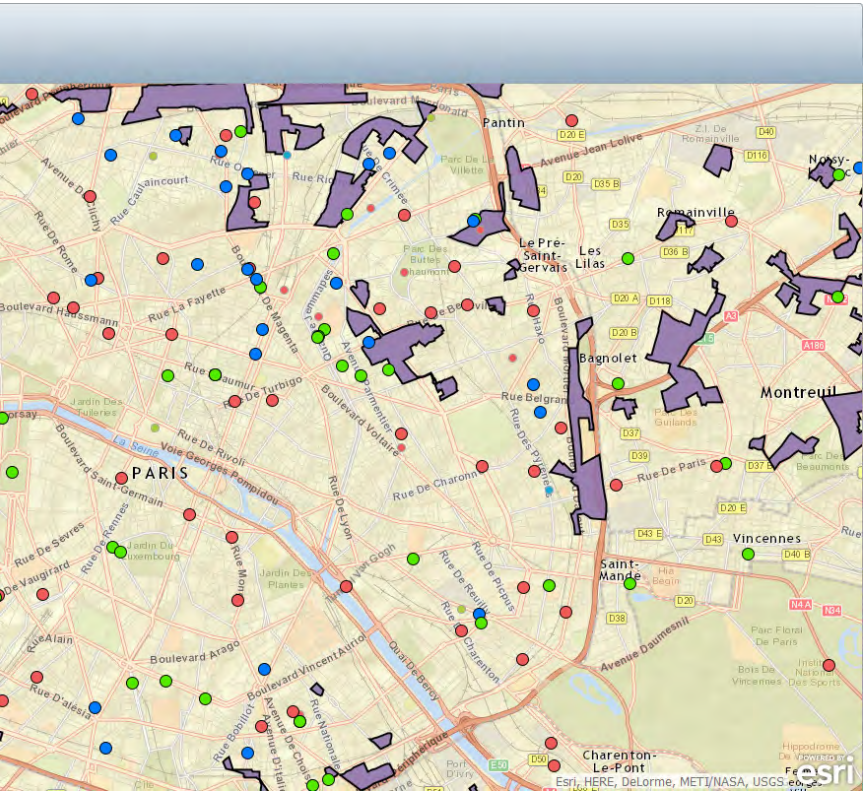

Renforcer les projets « prévention et promotion de la santé » dans les quartiers

▲ L'Etat s'engage sur Paris à renforcer les projets de prévention et de promotion de la santé dans les quartiers politique de la ville.

▲ Sur la période 2015-2020, l'ARS s'engage à flécher spécifiquement 60% de ses crédits Prévention et promotion de la santé sur des actions auprès des publics des quartiers prioritaires politique de la ville ou de veille active.

Les projets en matière de santé publique sont financés par l'ARS lorsqu'ils répondent aux orientations stratégiques et aux déclinaisons opérationnelles de la politique de prévention.
Le schéma régional de prévention de l'ARS Ile de France se décline en six axes :

- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé,
- Favoriser l'intégration de la prévention dans les parcours de santé,
- Améliorer la qualité globale de l'offre de prévention,
- Augmenter la culture du « signalement » et du risque chez les acteurs de santé, les acteurs institutionnels et les citoyens,
- Mobiliser les professionnels de santé pour renforcer la veille sanitaire,
- Poursuivre des actions partenariales répondant aux besoins des franciliens.

La prévention et la promotion de la santé constituent des enjeux fondamentaux dans les quartiers prioritaires. Les projets « prévention et promotion de la santé » permettent de développer les initiatives en mettant en lien les acteurs locaux pour répondre aux besoins des habitants.

En 2014, 126 projets de prévention et de promotion de la santé avaient, dans le cadre des appels à projets prévention de l'ARS, été financés dans les quartiers prioritaires parisiens.

CONTACTS UTILES A PARIS

DT ARS – Millénaire 2
35, rue de la Gare
75935 Paris Cedex 19
Tél. 01 44 02 09 00

Flécher le dispositif « Praticien territorial de médecine générale » PTMG - vers les quartiers

▲ Dans le cadre de la convention signée entre le ministère des Affaires sociales et de la Santé et le ministère de la Ville, l'Etat s'est engagé à favoriser l'activité des nouveaux médecins auprès des habitants des quartiers politique de la ville.

▲ Sur la période 2015-2020, l'Etat s'est engagé à Paris dans le cadre du contrat de ville à ce que 50 % au moins des contrats des PTMG soient conclus avec un praticien s'installant dans les quartiers politique de la ville, les quartiers de veille active ou de proximité immédiate.

Le dispositif PTMG a pour objet de favoriser l'installation des jeunes médecins et de faciliter l'exercice médical libéral dans les zones qui se caractérisent par une offre médicale insuffisante ou des difficultés dans l'accès aux soins.

Il s'adresse aux médecins spécialistes en médecine générale, non installés ou installés depuis moins d'un an en cabinet libéral. Le praticien signe un contrat avec l'Agence régionale de santé (ARS) par lequel il s'engage à implanter tout ou partie de son activité dans un territoire fragile défini par le Schéma régional d'organisation des soins ambulatoire (SROS). Il doit également respecter les tarifs opposables et participer à la permanence des soins ambulatoires. En contrepartie, un niveau de rémunération lui est garanti. Ce contrat est conclu pour une durée maximale d'un an, renouvelable par tacite reconduction qui ne peut cependant pas excéder une durée totale de deux ans.

En 2013, à Paris trois contrats PTMG ont été signés au bénéfice des habitants des quartiers politique de la ville.

CONTACTS UTILES A PARIS

DT ARS – Millénaire 2
35, rue de la Gare
75935 Paris Cedex 19
Tél. 01 44 02 09 00

Promouvoir le Fonds de garantie à l'initiative des femmes -FGIF- dans les quartiers prioritaires

▲ L'Etat s'engage à développer des actions de communication en direction des femmes des quartiers politique de la ville de Paris pour promouvoir le FGIF et faire en sorte que 50% des dossiers acceptés proviennent de femmes issues des quartiers politiques de la ville ou y installant leur activité.

Créé en 1989 par le ministère en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes, le FGIF a pour objectif de favoriser la création ou la reprise d'entreprises par les femmes. Sa mise en œuvre est réalisée en partenariat avec France Active et Initiative France. Le FGIF peut être attribué à toutes les femmes qui veulent créer, développer ou reprendre une entreprise, et ce quels que soient le statut de la créatrice (salariées, sans emploi…), la forme juridique et le secteur d'activité de l'entreprise. La responsabilité de l'entreprise doit être assumée en titre et en fait par une femme. L' entreprise bénéficiaire doit avoir été créée ou reprise depuis moins de 5 ans.

Caractéristiques

Le FGIF garantit des prêts répondant aux critères suivants :

- Montant du prêt garanti : 5 000€ minimum par entreprise
- Durée du prêt : entre 2 et 7 ans
- Taux de couverture du prêt par le FGIF : la quotité garantie maximale est de 70% pour les prêts inférieur à 38 000 euros. Le montant garanti est plafonné à 45 000 € (réforme en cours).
- Coût pour l'entreprise : le coût total de la garantie s'élève à 2,5% du montant garanti.

Avantages

- Un prêt pour les femmes (accordé par les banques dans un délai de 6 mois maximum à compter de l'accord notifié), une garantie pour la banque
- Pas de caution personnelle à fournir
- L'appui d'un réseau d'expert-e-s en financement d'entreprise

CONTACTS UTILES A PARIS

- téléchargement du dossier de demande de garantie sur le site de France Active : www.franceactive.org
- Expertise du dossier par Paris Initiative Entreprise (PIE) : 68 Boulevard Malesherbes 75008 Paris
Tél. 01 53 04 02 62
Mail : pie@paris-initiative.org

- En savoir plus sur la création d'entreprise pour les femmes en Ile de France :
IRFED EUROPE Service « création d'entreprise»
5, rue Ponscarme 75013 PARIS
Tél. 01 43 31 98 90

Promouvoir le dispositif des « marches exploratoires » en quartiers prioritaires

▲ Dans l'esprit de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 qui fait de l'égalité femmes hommes un axe transversal obligatoire des contrats de ville, l'Etat s'engage à développer le nombre de marche exploratoire dans les quartiers de la politique de la ville. Au cours de l'année 2015, 4 marches exploratoires seront réalisées dans les quartiers politiques de la ville parisiens.

La marche exploratoire, outil au service des habitant-e-s du quartier, permet en référence aux théories de « l'empowerment » (littéralement autonomisation), d'associer les femmes en les rendant actrices de leur propre sécurité et en les aidant à se réapproprier l'espace public.
Il s'agit d'explorer, avec un petit groupe d'une dizaine de femmes, un site particulier pour observer et analyser avec précision les atouts ou les faiblesses de l'espace urbain des quartiers que ces habitantes empruntent quotidiennement. Cette analyse doit se faire à partir d'une grille de lecture sur les critères d'aménagement et de fréquentation susceptibles d'améliorer la sécurité et du cadre de vie d'un espace public déterminé, notamment la visibilité, la signalisation, l'animation et la présence humaine, l'entretien des lieux, etc.

À partir du diagnostic précis ainsi établi sur le terrain, une réflexion collective et une présentation publique doivent être élaborées pour prendre conscience de la construction sociale des usages des espaces publics. Dans un deuxième temps, une liste de préconisations est élaborée pour proposer des solutions afin de remédier aux éléments vecteurs de sentiment d'insécurité et de favoriser le lien social entre les habitant-e-s. Ces recommandations sont ensuite transmises aux décideurs locaux.

En 2013 et 2014, plusieurs marches ont été organisées sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville (Porte de Vanves, Belleville-Amandiers) à l'initiative de la ville de Paris ou des associations locales. Des professionnel-le-s ont été formés à la méthodologie des marches exploratoires par France Médiation dans le cadre d'un marché public avec le Secrétariat d'Etat aux droits des femmes et à l'égalité.

CONTACTS UTILES A PARIS

- Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes de Paris, Saïda BELAID, mail : saida.belaid@paris.gouv.fr
- Délégué-e-s du préfet, mail : pref-deleguesduprefet@paris.gouv.fr
- Equipes de développement local (EDL)

Etendre le dispositif de « Téléprotection grave danger » TGD - en quartiers prioritaires

Pour favoriser l'accès aux droits des femmes dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, les permanences du Centre d'information sur le droit des femmes et des familles (CIDFF) seront élargies. La sensibilisation des professionnel-le-s sur le repérage des femmes victimes de violence sera renforcée.

La convention signée en février 2015 « dispositif de Téléprotection Grave Danger » s'inscrit dans la suite du dispositif « Femme en Très Grand Danger » mis en place en juillet 2012 à titre expérimental sur Paris.

Il s'agit d'assurer, selon des critères définis, une protection à des femmes victimes de violence et considérées comme étant en très grand danger, pour une durée renouvelable de six mois. Ce système de protection les dotera, sur décision du Procureur de la République, d'un téléphone portable leur permettant d'accéder aux services de police par un circuit dédié : un système d'alerte court et rapide, accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Les victimes de viol en situation de grave danger peuvent également prétendre à ce dispositif, sur décision du Procureur de la République.

La gestion du dispositif FTGD a été confiée par décision du Procureur de la République au Centre d'information sur le droit des femmes et des familles (CIDFF). Celui-ci étudie l'ensemble des signalements concernant toute situation jugée à risque et informe les femmes victimes sur leurs droits et les moyens de les faire valoir.

Critères d'attribution du téléphone

- La victime doit être domiciliée à Paris.
- La situation relève d'un « très grand danger ». Les deux principaux critères du « très grand danger » sont : la gravité des faits (menaces de mort, violences physiques et psychologiques…) rapportés par la victime et la peur visible ou la terreur de la victime.
- La victime doit être séparée du mari/ compagnon/ partenaire PACS et si possible, l'auteur des violences est dans l'interdiction d'entrer en relation avec la victime, ce cadre juridique facilitant les interventions de la police.

CONTACTS UTILES A PARIS

CIDFF de Paris
17 rue Jean Poulmarch
75010 Paris
Tél. 01 83 64 72 01
femmesinfo@cidffde-paris.fr

Permanences du CIDFF sur Paris :
MJD 10 - 15-17 rue du Buisson Saint Louis – 75010 PARIS
Tél. 01 53 38 62 80

MJD 14 - 6 rue Bardinet 75014 PARIS
Tél. 01 45 45 22 23

MJD 17 - 16 rue Jacques Kellner 75017 PARIS
Tél. 01 53 06 83 40

PAD 13 - 33 BD Kellermann 75013 PARIS
Tél. 01 55 78 20 56

PAD 20 - 15 Cité Champagne 75020 PARIS
Tél. 01 53 27 37 40

PAD 19 - 53 rue Compans 75019 PARIS
Tél. 01 53 38 62 30

Augmenter la part des crédits du CNDS affectés aux quartiers prioritaires

▲ En 2014, 30 % des crédits du CNDS étaient à Paris affectés aux quartiers de la politique de la ville.

▲ Sur la période 2015-2020, l'Etat s'engage à ce que la part des crédits CNDS affectés aux quartiers politique de la ville augmente de 5% par an.

Etablissement public créé en 2006, le Centre national de développement du sport (CNDS) est chargé de contribuer à la politique nationale du sport par l'attribution de subventions aux associations sportives agréées et par des aides à la réalisation des équipements sportifs.

Les subventions accordées au niveau local constituent la part territoriale que la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) est chargée d'animer.

Les orientations prioritaires sont les suivantes :

- favoriser la diversité de l'offre sportive et maintenir un haut niveau d'intervention en matière d'accès à la pratique de publics prioritaires (femmes, publics socialement défavorisés, personnes en situation de handicap, jeunes de moins de 25ans…) ;
- structurer le mouvement sportif par le développement d'emplois sportifs qualifiés et la formation ;
- consolider les actions considérant le sport comme un levier de santé publique ;
- développer l'offre éducative sportive en dehors du temps scolaire dans le cadre de l'accompagnement éducatif par des partenariats entre des écoles ou établissements scolaires et des associations sportives, (exclusivement sur les territoires de l'éducation prioritaire et les quartiers politique de la ville).

CONTACTS UTILES A PARIS

DDCS de Paris : www.ile-de-france.gouv.fr/ddcs

Territorialiser les politiques en faveur de la jeunesse, renforcer l'engagement des jeunes

L'Etat s'investit pour la jeunesse dans les quartiers prioritaires, sur plusieurs points :

Augmentation de la part des jeunes en service civique, avec une cible de 25 % de jeunes issus des quartiers prioritaires pour l'année 2015 (plus de 15 % en 2013), dans un contexte d'une montée en charge massive du nombre de missions de services civiques proposés.

Pour rappel, le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme. Il s'agit de missions indemnisées, d'au moins 24 heures par semaine, pour une durée de 6 à 12 mois. Elles peuvent se dérouler au sein d'associations, de collectivités territoriales (mairies, départements ou régions) ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées…). Elles peuvent être effectuées sur 9 thématiques : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité et sport.

Augmentation du nombre de jeunes issus des quartiers prioritaires effectuant une mobilité internationale, dans le cadre de différents appels à projets de la DDCS de Paris.

Augmentation de la part des crédits jeunesse affectés aux quartiers prioritaires, avec le fléchage des crédits du ministère de la Jeunesse et de la Vie Associative à 100 % dans les quartiers de la politique de la ville dès 2015.

CONTACTS UTILES A PARIS

Direction départementale de la cohésion sociale, 5 rue Leblanc, Paris 15e
En savoir plus sur le site de la DDCS de Paris : http://www.ile-de-france.gouv.fr/ddcs

Améliorer l'accès à la culture dans les quartiers

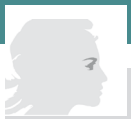

▲ Au niveau national, le ministère de la culture prévoit que 30 % des crédits du projet national pour l'éducation artistique et culturelle soient alloués aux actions développées dans les quartiers prioritaires.

▲ En 2015, à Paris, 69% des crédits d'éducation artistique dédiés au territoire ont été fléchés sur les quartiers prioritaires ou sur les établissements scolaires accueillant les élèves de ces mêmes quartiers. Ceci correspond à un montant de 183 500€ sur les 265 700€ mobilisés en 2015 sur le territoire parisien.

La convention triennale interministérielle pour les quartiers populaires du 5 mars 2014 renforce la politique partenariale entre le ministère de la Ville et le ministère de la Culture et de la Communication. Cette convention fait des jeunes des quartiers de la politique de la ville la cible prioritaire de la politique d'accès à la culture et à l'expression artistique.
Dans ce cadre, l'appel à projets annuel Culture et lien social de la DRAC d'Île-de-France soutient des actions exclusivement au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires, et couvre l'ensemble des secteurs artistiques et culturels et toutes les dimensions de la culture (spectacle vivant, patrimoine, arts plastiques, audiovisuel, livre et lecture, pratiques numériques). Par ailleurs, les résidences territoriales en établissements scolaires s'adressent en priorité aux établissements scolaires accueillant les enfants et les jeunes des quartiers prioritaires.

EN SAVOIR PLUS

Le site de la DRAC d'Île-de-France : http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Ile-de-France, onglet « Appels à projets ».

Les dispositifs de justice de proximité
Les bureaux d'aide aux victimes (BAV)

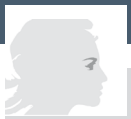

▲ L'Etat s'engage à Paris pour conforter la justice de proximité dans les quartiers

▲ Le ministère de la Justice a souhaité la généralisation des BAV. Au 31 décembre 2013, on dénombrait 140 bureaux d'aide aux victimes effectivement créés et financés par le ministère de la Justice. La convention triennale bilatérale passée avec le ministère de la Ville en juillet 2013 fixait pour objectif la création de 100 nouveaux bureaux, avec une implantation prioritaire dans les quartiers de la politique de la ville.

▲ Le TGI de Paris déménagera prochainement sur la ZAC des Batignolles : le BAV abrité par le TGI serait ainsi désormais situé non loin du quartier prioritaire de Porte de Saint-Ouen Porte Pouchet.

Situés au sein de chaque tribunal de grande instance, les BAV sont gérés par des associations d'aide aux victimes. Leur mission est celle de renseigner, d'orienter et d'accompagner tout au long de la procédure les victimes d'infraction pénales. Les victimes sont ainsi :

- informées à l'occasion de tout traitement d'urgence (comparution immédiate par exemple) ;
- renseignées sur le déroulement de la procédure pénale ;
- orientées systématiquement vers le dispositif d'accompagnement auquel elles peuvent prétendre.

Les interventions sont gratuites et confidentielles.

Le TGI de Paris abrite un Bureau d'aide aux victimes accueillant tous les publics.

LIENS ET CONTACTS UTILES

Site du TGI de Paris : http://www.ca-paris.justice.fr
Bureau d'aide aux victimes du TGI de Paris
- accès : 10 boulevard du Palais du Palais- 75001 Paris
- adresse postale : 14, quai des Orfèvres, 75059 PARIS CEDEX 01
- adresse mail : bav.tgi-paris@justice.fr
- téléphone : 08 00 17 89 05

Les Points d'accès au droit (PAD)

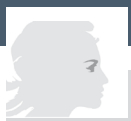

- L'Etat s'engage à Paris pour conforter la justice de proximité dans les quartiers
- Sur la période 2015-2020, l'institution judiciaire s'engage dans le cadre du contrat de ville à garantir l'affectation des moyens humains dédiés aux dispositifs de justice de proximité.

Les points d'accès au droit sont créés à l'initiative des 100 Conseils départementaux de l'accès au droit (CDAD). Ils répondent aux demandes d'information juridique. Ils peuvent être localisés au sein d'une implantation judiciaire traditionnelle ou dans des structures extérieures (hôpital, mairie). Chaque PAD organise des permanences d'accès au droit et des permanences juridiques spécialisées notamment en matière de droit de la famille, droit du travail, droit du logement, prévention des expulsions, droit des étrangers, lutte contre les discriminations, violences faites aux femmes...

A ce jour, on compte 5 PAD à Paris ; tous sont soit situé en quartier réglementaire (PAD 18) soit non loin d'un quartier réglementaire.

LIENS ET CONTACTS UTILES

- Ministère de la justice http://www.vos-droits.justice.gouv.fr/aide-a-lacces-au-droit-11952/maisons-de-justice-et-du-droit-20261.html

- Coordonnées des PAD
- PAD 13 : 33 boulevard Kellermann 75013 PARIS (Tél. : 01 55 78 20 56) pad13.paris@orange.fr
- PAD 15 : 22 rue de la Saida 75015 PARIS (Tél. : 01 45 30 68 60) pad15.courriel@orange.fr
- PAD 18 : rue de Suez 75018 PARIS (Tél. : 01 53 41 86 60) contact.pad18@orange.fr
- PAD 19 : 53 rue Compans 75019 PARIS (Tél. : 01 53 38 62 30) pad19.courriel@gmail.com
- PAD 20 : 15 Cité Champagne 75020 PARIS (Tél. : 01 53 27 37 40) contact.pad20@wanadoo.fr

Les dispositifs de justice de proximité
Les Maisons de justice et du droit (MJD)

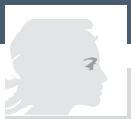

- L'Etat s'engage à Paris pour conforter la justice de proximité dans les quartiers
- Le ministère de la justice s'est engagé au niveau national à conforter la justice de proximité, plus particulièrement l'accès au droit, dans le cadre d'une convention triennale bilatérale passée avec le ministère de la Ville en juillet 2013. Sur la période 2015-2020, les services judiciaires parisiens s'engagent dans le cadre du contrat de ville à garantir l'affectation des moyens humains dédiés au fonctionnement des MJD parisiennes.

La maison de justice et du droit est un établissement judiciaire placée sous l'autorité des chefs du tribunal de grande instance dans le ressort duquel elle est située. Ses règles de fonctionnement sont régies par le code de l'organisation judiciaire.

Objectifs : majoritairement créées dans des quartiers de la politique de la ville, les MJD poursuivent les objectifs suivants ;

- en matière pénale : favoriser les actions de prévention de la délinquance et mettre en œuvre une réponse adaptée à la petite délinquance par le recours à des mesures alternatives aux poursuites (rappel à la loi, médiation pénale…) ;
- en matière civile : régler les litiges au quotidien (logement, voisinage…) par des solutions amiables (médiation, conciliation…) ;
- en matière d'accès au droit : permettre au public, et notamment aux victimes, un plus large accès au droit dans le cadre de permanences gratuites et confidentielles.

Il y a actuellement 3 maisons de la justice et droit à Paris. Deux d'entre elles sont situées en quartiers prioritaires. Un greffier et un agent administratif dédiés sont affectés dans chacune de ces trois MJD.

LIENS ET CONTACTS UTILES

Ministère de la justice :http://www.vos-droits.justice.gouv.fr/aide-a-lacces-au-droit-11952/maisons-de-justice-et-du-droit-20261.html
Coordonnées des MJD :

- MJD Paris 10 ème : 15,17 rue du buisson Saint Louis 75010 PARIS
- MJD Paris 14 ème : 6 rue Bardinet 75 014 PARIS
- MJD Paris 17ème : 16 rue Kellner 75 017 PARIS

La mobilisation des moyens de l'action pénale en direction des quartiers de la politique de la ville

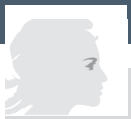

▲ L'institution judiciaire s'engage dans le cadre du contrat de ville à mobiliser ses moyens vers les quartiers prioritaires parisiens

▲ Sur la période 2015-2020, l'institution judiciaire s'engage à poursuivre son implication au sein des trois ZSP des 18è, 19è et 20è et à développer sa politique pénale partenariale en matière de lutte contre l'habitat indigne et insalubre.

Contexte : Le ministère de la Justice s'est engagé dans le cadre de la convention signée avec le ministère de la Ville en juillet 2013 à privilégier les quartiers prioritaires, notamment ceux correspondant à une Zone de sécurité prioritaire (ZSP), dans l'allocation des moyens à la disposition de l'institution judiciaire. Les moyens relevant de la répression des infractions en matière de trafic de stupéfiants, de violences envers les personnes dépositaires de l'autorité publique ou chargées d'une mission de service public ainsi que les moyens en matière d'habitat indigne ou insalubre ont été plus particulièrement ciblés.

A Paris, le parquet du TGI est déjà très impliqué au sein des trois ZSP parisiennes (18è, 19è et 20è), notamment en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants. Par ailleurs, un magistrat référent en matière de lutte contre l'habitat indigne et insalubre a été désigné. Sa collaboration avec l'Unité de lutte contre l'habitat indigne (ULHI), unité spécialisée créée le 7 avril 2014, dépendant de la Direction de sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP) et entièrement dédiée au traitement des procédures judicaires en matière d'habitat indigne, a par ailleurs été renforcée tout au long de l'année 2014.

LIENS ET CONTACTS UTILES

Site du TGI de Paris : http://www.ca-paris.justice.fr
Présentation des ZSP : http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/layout/set/print/Vous-aider/Actions-de-prevention/Dispositifs-ZSP-et-videoprotection/Les-ZSP
Unité de lutte contre l'habitat indigne (ULHI):
- 3 avenue Gourgaud, Paris 17è.
- Les signalements peuvent être effectués au 01 44 15 83 22.

Les dispositifs d
discriminations dans les quar

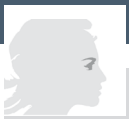

▲ Sur la période 2015-2020, les services judiciaires parisiens s'engagent dans le cadre du contrat de ville à poursuivre les permanences Défenseur des droits dans les MJD et PAD parisiens. Le procureur de la République adjoint en charge de la lutte contre les discriminations aura également pour mission d'approfondir ses liens avec le Défenseur des droits.

Le ministère de la Justice s'est, dans le cadre de la convention signé avec le ministère de la Ville en juillet 2013, engagé au niveau national à développer ses actions en matière de lutte contre les discriminations dans les quartiers de la politique de la ville en agissant sur deux volets :

- la reconnaissance des discriminations territoriales comme critères de discrimination opposables. Cette reconnaissance a été consacrée par la loi ville et cohésion urbaine du 21 février 2014 qui fait du lieu de résidence le 20ème critère de discrimination opposable.
- la systématisation, sur les territoires de la politique de la ville, du partenariat entre l'institution judiciaire et le Défenseur des droits.

Ce dernier volet prend à Paris les deux formes suivantes :

- **1)** Les permanences du Défenseur des droits en structures de justice de proximité (PAD et MJD)

Le Défenseur des droits est une autorité constitutionnelle complétement indépendante. Créée en 2011, elle a pour mission de défendre les personnes dont les droits ne sont pas respectés et de permettre l'égalité de tous et toutes dans l'accès aux droits. Toute personne physique ou morale peut le saisir directement et gratuitement. Si près de 250 personnes travaillent au siège à Paris, le Défenseur des droits est présent dans toute la France ; 397 délégués, des bénévoles ayant reçu une formation, accueillent dans des structures de proximité (MJD, PAD) toute personne qui pense être discriminée, constate qu'un représentant de l'ordre public ou privé n'a pas respecté les règles de bonne conduite, a des difficultés dans ses relations avec un service public ou estime que les droits d'un enfant ne sont pas respectés.

A Paris, des permanences Défenseur des droits ont été mise en place au sein des 3 MJD et des 5 PAD parisiens ; en 2014, 1 618 personnes y ont été reçues.

e lutte contre les
tiers de la politique de la ville

- 2) La désignation d'un référent au parquet du TGI de Paris en matière de discrimination : un procureur adjoint en charge de la lutte contre les discriminations a été nommé au TGI de Paris.

LIENS ET CONTACTS UTILES

- Défenseur des droits: http://www.defenseurdesdroits.fr/
- Coordonnées des MJD et des PAD : cf. fiches PAD et MJD

Renforcer les dispositifs de prévention de la récidive dans les quartiers prioritaires

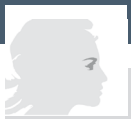

- L'institution judiciaire s'engage à Paris pour prévenir la récidive dans les quartiers de la politique de la ville
- Un groupe de travail dédié à la lutte contre la récidive a été créé en 2014 dans les ZSP du 18ème et du 19ème. Cette initiative sera dupliquée dans la ZSP du 20ème en 2015.
- Sur la période 2015-2020, le TGI de Paris s'engage également à signer une convention avec Paris Habitat et le cas échéant avec d'autres bailleurs. Ces conventions ont pour objectif de lutter contre la récidive en développant des peines pédagogiques alternatives à l'emprisonnement que sont les travaux d'intérêt général et les travaux non rémunérés.
- Enfin, les modalités opérationnelles facilitant les liens entre l'institution judiciaire et les services de police et de gendarmerie, matérialisées par la mise en place en 2014 d'une adresse mail dédiée au sein de la Préfecture de Police de Paris sur les interdictions de séjour dans les quartiers prononcées par l'institution judicaire, seront maintenues.

Les mesures alternatives aux poursuites : lorsqu'une infraction pénale est caractérisée à l'issue d'une enquête, le procureur de la République peut décider de ne pas engager de poursuites devant le tribunal de police ou le tribunal correctionnel et d'ordonner, à la place, une mesure alternative aux poursuites. Ces mesures ont par leur contenu pédagogique vocation à lutter contre la récidive et sont ordonnées principalement à l'encontre de mis en cause primo-délinquants et en répression d'infractions de gravité relative. Elles peuvent prendre la forme du rappel à la loi, d'orientation vers une structure sanitaire et sociale, de stages de citoyenneté, de sensibilisation à l'usage de stupéfiants ou à la sécurité routière ou encore de travaux non rémunérés. Leur mise en œuvre est aujourd'hui majoritairement confiée par les parquets aux délégués du procureur.

Le travail d'intérêt général : institué par la loi du 10 juin 1983, le travail d'intérêt général (TIG) est une peine alternative à l'incarcération qui consiste en un travail non rémunéré réalisé par une personne condamnée, majeure ou mineure. Il peut être effectué au profit d'une personne morale de droit public, d'une personne morale de droit privé chargée d'une mission de service public ou d'une association habilitée. Les bailleurs sociaux constitués en sociétés anonymes remplissent les critères nécessaires pour recevoir des personnes accomplissant un TIG.

Les instructions pour garantir l'effectivité des mesures prononcées dans les quartiers de la politique de la ville, notamment celles d'interdiction de séjour: le ministère de la Justice a rappelé dans sa convention signée avec le ministère de la Ville en juillet 2013 la nécessité, pour diminuer le sentiment d'incompréhension et d'impunité et partant le risque de récidive des condamnés, de faire respecter et d'exécuter les mesures prononcées, notamment celles d'interdiction de séjour dans les quartiers. La mise en place de liens opérationnels entre l'institution judiciaire et les services de police et de gendarmerie nationale est ainsi notamment prescrite.

LIENS ET CONTACTS UTILES

- Site du TGI de Paris : http://www.ca-paris.justice.fr
- Guide du TIG pour les structures d'accueil : http://www.justice.gouv.fr/publications-10047/guides-professionnels-10048/un-guide-pour-tout-savoir-sur-le-travail-dinteret-general-tig-18227.html
- Présentation des ZSP parisiennes : http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/Vous-aider/Actions-de-prevention/Dispositifs-ZSP-et-videoprotection/Les-ZSP

Conforter l'accès aux droits et au logement des habitants des quartiers prioritaires

▲ Sur la période 2015-2020, la CAF s'engage à augmenter de 20% le nombre de rendez-vous d'accès aux droits et de parcours accompagnés.

La CAF de Paris se donne dans le cadre du contrat de ville parisien pour objectif de conforter sa politique d'accès aux droits et au logement des parisiens résidant en quartiers prioritaires, par plusieurs actions :

Favoriser l'accès et le maintien dans un logement décent

La CAF de Paris met en place des rendez-vous des droits pour les personnes rencontrant des difficultés dans l'accès et le maintien dans le logement (impayé de loyer, surpeuplement et assignation). En 2014, à Paris, 2 500 rendez-vous ont été réalisés.

Développer l'accès aux droits dans les quartiers de la politique de la ville

Cette action nécessite la réalisation un diagnostic territorial des quartiers prioritaires afin d'intervenir dans de nouveaux périmètres. Elle implique aussi de développer les RDV des droits à destination d'allocataires dont la situation administrative est réputée complexe. Elle requiert enfin le développement des relations entre la CAF et les bailleurs privés et sociaux en vue d'augmenter le nombre de signalements et d'apurements permettant un meilleur accès aux droits et la prévention des expulsions.

Territorialiser les objectifs de la CAF de Paris en matière de logement sur les nouveaux QPV

La territorialisation des actions de la CAF passe par la réalisation de diagnostic visant à développer des actions d'informations et d'accès aux droits en lien avec les autres acteurs du quartier. Sur la période 2015-2020, la CAF de Paris se donne pour objectif de développer, à titre expérimental, de nouvelles actions sur les territoires prioritaires de Chaufourniers (19ème) et Blémont (18ème).

EN SAVOIR PLUS

http://www.caf.fr/

Promouvoir l'aide au départ en vacances des habitants des quartiers prioritaires

La CAF de Paris se donne dans le cadre du contrat de ville parisien pour objectif de conforter sa politique d'aide et d'information au départ en vacances, notamment en direction des habitants des quartiers prioritaires, par plusieurs actions.
La CAF peut contribuer aux frais des départs en vacances des enfants en séjours éligibles aux « bons vacances ». Ces séjours sont enregistrés auprès de la DDCS par l'organisme d'accueil de collectifs de mineurs à caractère éducatif (cf. article L227-4 du code de l'action sociale et des familles).
Par ailleurs, la CAF peut également verser des aides aux premiers départs en vacances pour des enfants et jeunes. Cette aide est accordée dans le cadre d'un partenariat de la CAF de Paris avec une association du tourisme social autour des offres de séjours et de transports et leurs modalités de financement.

Augmenter le nombre d'enfants bénéficiaires des aides directes et indirectes au départ en vacances de la CAF
A Paris en 2014, 2 154 enfants ont bénéficié des « bons vacances » pour un montant de 195 845 euros ; 400 enfants ont bénéficié de l'aide au premier départ et 496 enfants sont partis en vacances avec l'appui d'une subvention CAF aux associations caritatives.
La CAF de Paris s'engage à augmenter le nombre d'enfants bénéficiaires de ces aides de 10% sur la période 2015-2020.
Augmenter le nombre de départ en vacances des familles allocataires bénéficiaires des aides directes au départ en vacances de la CAF
En 2014, 2 050 familles sont parties en vacances avec l'aide de la CAF. 137 familles sont notamment parties dans le cadre de l'aide au premier départ.
Sur la période 2015-2020, la CAF de Paris s'engage à augmenter le nombre de familles bénéficiaires de ses aides au départ en vacances de 10%.
Développer les Points informations vacances (PIV) sur les territoires
Le PIV a pour vocation d'informer et d'accompagner les allocataires de la CAF dans la réalisation d'un projet vacances pouvant bénéficier d'une aide dans leur projet de vacances. Celui-ci peut prendre la forme d'un séjour pour toute la famille ou d'un séjour pour les enfants (4 à 17 ans).
Sur la période 2015-2020, la CAF de Paris s'engage à augmenter le nombre de familles informées dans le cadre des PIV.

EN SAVOIR PLUS

- Les aides financières d'action sociale de la CAF de Paris http://www.caf.fr/sites/default/files/caf/75)/Documents/OffreDeService/ReglementAS.pdf

Améliorer le soutien à la parentalité

La CAF de Paris se donne pour objectif de mieux accompagner les parents, et notamment ceux des quartiers de la politique de la ville, par plusieurs actions :

Développer une offre territoriale diversifiée pour réduire les inégalités d'accès des parents aux dispositifs, services et actions de soutien à la parentalité

Dans ce cadre, la CAF entend développer les réseaux d'écoutes d'accompagnement et d'appui aux parents (REAAP), dont ceux situés dans les quartiers de la politique de la ville. De même, elle prévoit à terme ouvrir 5 Lieux d'Accueils Enfants-Parents (LAEP).

Favoriser la co-parentalité et la co-éducation dans les situations de parents séparés

Dans ce cadre, la CAF souhaite développer les ateliers de co-parentalité « Rester parents après séparation », à la destination des 2 parents, et améliorer le taux de recours à la médiation familiale dans les procédures liées à l'autorité parentale.

Accompagner les familles rencontrant des événements fragilisants

La CAF souhaite proposer un rendez-vous des droits et un accompagnement social à terme à chaque famille rencontrant un événement fragilisant dans sa vie personnelle (rupture, décès de l'enfant, décès du conjoint).

Développer les actions favorisant la réussite éducative des enfants et le lien parents-école

Dans ce cadre, la CAF poursuivra son soutien au programme parisien de réussite éducative, prendra en compte les quartiers de la politique de la ville dans le rééquilibrage territorial des actions Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS). De même, elle souhaite proposer un rendez-vous des droits et un accompagnement social à chaque famille monoparentale dont l'enfant entre au collège.

EN SAVOIR PLUS

http://www.paris.caf.fr/

Conforter la politique d'animation de la vie sociale en quartiers prioritaires

- Sur la période 2015-2020, la CAF de Paris s'engage à soutenir la promotion des conseils citoyens. Pour cela, elle prendra appui sur les actions collectives qu'elle mène dans le cadre de sa politique d'action sociale.
- Développer les centres sociaux et espaces de vie sociale (EVS) en quartiers prioritaires

La CAF de Paris se donne dans le cadre du contrat de ville parisien pour objectif de conforter sa politique d'animation de la vie sociale, notamment en quartiers prioritaires, par plusieurs actions :

L'association des acteurs de l'animation de la vie sociale (AVS) à la mise en place de méthodes visant à encourager la participation des habitants

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 précise le cadre dans lequel les habitants sont associés au processus d'élaboration et de suivi des contrats de ville, au travers notamment des conseils citoyens. Ces conseils sont des instances autonomes participatives composées d'habitants et d'associations issus des quartiers prioritaires. La mission du Conseil citoyen est d'encourager la participation des habitants notamment par l'élaboration et la conduite des projets s'inscrivant dans les priorités du contrat de ville.

- Actuellement, il existe à Paris 15 centres sociaux présents dans 12 quartiers de la politique de la ville, et 2 espaces de vie sociale dans 2 quartiers politiques de la ville.

Les centres sociaux sont des équipements de proximité agréés par la CAF. Ce sont à la fois des équipements de quartier à vocation sociale globale, des équipements à vocation familiale et pluri générationnelle, des lieux d'animation de la vie sociale et des lieux d'interventions sociales concertées et novatrices.

- Sur la période 2015-2020, la CAF de Paris s'engage à valoriser les actions collectives de vie sociale en agréant 5 nouveaux projets AVS dans les quartiers prioritaires parisiens.

Les espaces de vie sociale sont de petites structures de proximité qui interviennent aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Elles bénéficient d'un agrément « animation locale » et visent à répondre à la participation et à l'initiative locale des familles dans une approche collective, à favoriser les solidarités de voisinage, les relations intergénérationnelles, les liens sociaux et familiaux et les échanges sociaux.

EN SAVOIR PLUS

- Coordonnées des centres sociaux parisiens : http://www.centres-sociaux-paris.org/IMG/pdf/Coordonnees_Centres_sociaux_Paris_mars2009.pdf

Mieux accompagner les familles monoparentales

La CAF de Paris se donne dans le cadre du contrat de ville parisien pour objectif de mieux accompagner les familles monoparentales bénéficiaires du RSA socle et du RSA activité en augmentant notamment le nombre de familles suivies. Le but est ainsi d'accompagner le parcours d'insertion sociale pour faciliter le retour ou le maintien dans l'emploi des personnes et des familles en situation de précarité et de proposer un accompagnement social aux familles monoparentales ayant de jeunes enfants de moins de 3 ans, pour concilier vie familiale et insertion sociale ou professionnelle.

▲ Sur la période 2015-2020, la CAF de Paris s'engage à augmenter de 20% le nombre de parcours accompagnés.

Offre locale de service de la CAF de Paris :

La CAF s'est engagée dans le cadre d'une convention signée avec le département à prendre en charge des parcours de bénéficiaires de RSA majoré à l'exception de ceux déjà connus par un autre service ou directement orientés vers Pôle Emploi. La CAF participe aux différentes instances de pilotage et de régulation mises en place par le département.

EN SAVOIR PLUS

http://www.paris.caf.fr/

Développer les politiques de soutien à la jeunesse des quartiers prioritaires

La CAF de Paris se donne dans le cadre du contrat de ville parisien pour objectif de conforter ses politiques de soutien à la jeunesse, notamment celle issue des quartiers prioritaires, par plusieurs actions :

Le développement d'une offre d'accueil périscolaire et extrascolaire de qualité dans les quartiers

Pour rappel, l'accueil périscolaire correspond à l'accueil avant et après l'école pour les enfants scolarisés dans une école maternelle ou élémentaire. L'accueil extrascolaire concerne le temps des vacances scolaires, des mercredis ou samedis sans école, et des mercredis ou samedis après-midi lorsque qu'il y a école le matin. Ces accueils sont habilités annuellement pas les services de la DDCS qui délivrent un agrément. Lorsque l'accueil de loisirs bénéficie de financements octroyés par la CAF ou, le cas échéant, par la caisse de Mutualité sociale agricole (MSA), la participation financière demandée aux familles doit être modulée en fonction des ressources. La CAF participe par ailleurs, sous certaines conditions, au financement du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs (Bafa).

▲ Sur la période 2015-2020, laD'ici 2020, la CAF de Paris s'engage à ce que, d'une part, 100 % des établissements scolaires (maternels et primaires) parisiens disposent d'un accueil de loisirs déclaré et que, d'autre part, 100 % des accueils de loisirs financés disposent d'une charte qualité.

L'accompagnement à la prise de responsabilité et l'autonomisation des jeunes

De nombreux dispositifs financés par la CAF de Paris concourent à l'autonomisation des jeunes et des adolescents tel que le Bafa ou les Foyers de jeunes travailleurs (FJT).

Pour rappel, un Foyer jeune travailleur (FJT) est une résidence qui loue des chambres aux jeunes entre 16 et 30 ans. Ils peuvent accueillir des jeunes salariés, stagiaire, apprenti, étudiant ou en recherche d'emploi. Les résidents bénéficient d'une aide au logement de la CAF. A Paris, on comptait en 2014 5 FJT implantés en quartiers prioritaires (soit 214 lits).

▲ D'ici 2020, la CAF de Paris s'engage à financer, dans les quartiers prioritaires, 250 lits en FJT

EN SAVOIR PLUS

http://www.paris.caf.fr/

Offrir plus de solutions pour la petite enfance dans les quartiers prioritaires

La CAF de Paris se donne pour objectif de développer son offre en direction de la petite enfance, et notamment dans les quartiers de la politique de la ville, par plusieurs actions :

Réduire les disparités territoriales en matière d'offre d'accueil

La CAF souhaite, lors de la période 2015-2020, augmenter de 10 % le nombre d'Etablissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE), appellation qui désigne des crèches, halte-garderies, micro-crèches, jardins d'enfants. Ces établissements accueillent collectivement des enfants de moins de 6 ans. Ils doivent être agréés par la protection maternelle infantile (PMI). A Paris, il y avait, en 2014, 86 EAJE, correspondant à 3 717 places.

▲ Sur la période 2015-2020, la CAF de Paris souhaite contribuer à atteindre l'objectif d'accueil de 10 % d'enfants issus de familles en situation de pauvreté dans les EAJE.

Améliorer l'accès aux EAJE des enfants issus de familles en situation de pauvreté

Sur la période 2015-2020, la CAF de Paris souhaite contribuer à atteindre l'objectif d'accueil de 10 % d'enfants issus de familles en situation de pauvreté dans les EAJE.

Promouvoir l'accueil individuel en améliorant le maillage territorial des relais d'assistants maternels (RAM)

Les RAM sont des lieux d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance. A Paris, il existe actuellement 1 RAM et 19 antennes présentes sur 11 territoires d'interventions. Au cours de la période 2015-2020, la CAF souhaite développer d'autres antennes.

EN SAVOIR PLUS

http://www.paris.caf.fr/

Bilan 2015 de la mobilisation du droit commun

Document édité par la Direction départementale de la cohésion sociale de Paris le 22 juin 2015

PARQUET DU
TRIBUNAL
DE GRANDE
INSTANCE
DE PARIS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi : *Prioriser les jeunes résidents des QPV dans les entrées sur le dispositif "Emplois d'avenir"*

Axe du contrat de ville	**Accompagner les parcours et prévenir les ruptures**
Thématique	**EMPLOI**
Description de l'objectif	Prioriser les jeunes résidents des quartiers prioritaires (QPV) dans les entrées sur le dispositif emplois d'avenir
Indicateur	Part des jeunes issus des QPV ayant signé un contrat de travail « emploi d'avenir »
Date de mise à jour	23 mai 2016
Service(s) concerné(s)	DIRECCTE

Résultat 2015	Objectif à atteindre, fixé par le contrat de ville	Résultat (date)	Taux de réalisation
18,1%	18%	20,3%(avril 2016)	113%

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	Extraction de l'ASP (agence de services et de paiement)
Points d'alerte	
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi : *Augmenter la part des résidents en QPV parmi les bénéficiaires de contrat unique d'insertion (CUI) sur le secteur marchand - dispositif Contrat d'Insertion vers l'Emploi (CIE)*

Axe du contrat de ville	**Accompagner les parcours et prévenir les ruptures**
Thématique	**EMPLOI**
Description de l'objectif	Augmenter la part des résidents en QPV parmi les bénéficiaires de contrat unique d'insertion (CUI) sur le secteur marchand - dispositif Contrat d'Insertion vers l'Emploi (CIE)
Indicateur	Part des résidents QPV sur les CUI marchand
Date de mise à jour	23 mai 2016
Service(s) concerné(s)	DIRECCTE

Résultat 2015	Objectif à atteindre, fixé par le contrat de ville	Résultat (date)	Taux de réalisation
18%	13%	20,3%(avril 2016)	113%

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	Extraction de l'ASP (agence de services et de paiement)
Points d'alerte	
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi : *Augmenter la part des résidents en QPV parmi les bénéficiaires de contrat unique d'insertion (CUI) sur le secteur non marchand - dispositif CAE*

Axe du contrat de ville	**Accompagner les parcours et prévenir les ruptures**
Thématique	**EMPLOI**
Description de l'objectif	Augmenter la part des résidents en ZUS parmi les bénéficiaires de contrat unique d'insertion (CUI) sur le secteur non marchand - dispositif Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi (CAE)
Indicateur	Part des résidents en QPV sur les CUI non marchands
Date de mise à jour	23 mai 2016
Service(s) concerné(s)	DIRECCTE

Résultat 2015	Objectif à atteindre, fixé par le contrat de ville	Résultat (date)	Taux de réalisation
18%	15%	20,3%(avril 2016)	113%

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	Extraction de l'ASP (agence de services et de paiement)
Points d'alerte	
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun
dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi : *Maintenir la part des salariés en insertion dans les structures de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) conventionnées par l'État résidant en QPV*

Axe du contrat de ville	**Accompagner les parcours et prévenir les ruptures**
Thématique	**EMPLOI**
Description de l'objectif	Maintenir la part des salariés en insertion dans les structures de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) conventionnées par l'État résidant en quartier prioritaire
Indicateur	Part des résidents en QPV dans les SIAE
Date de mise à jour	27 mai 2016
Service(s) concerné(s)	DIRECCTE

Résultat 2015	Objectif à atteindre, fixé par le contrat de ville	Résultat (date)	Taux de réalisation
	30%	Décembre 2015	

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	Données établies par le service emploi de la DIRECCTE Paris à partir des éléments qui seront remontés par les structures de l'IAE lors des bilans qui seront réalisés à l'automne 2016
Points d'alerte	
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi : *Prioriser l'accès des résidents des quartiers prioritaires dans les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi : PLIE*

Axe du contrat de ville	**Accompagner les parcours et prévenir les ruptures**
Thématique	**EMPLOI**
Description de l'objectif	Prioriser l'accès des résidents des Quartiers Politique de la Ville (QPV) dans les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi : PLIE
Indicateur	Part des résidents en QPV bénéficiaires d'un accompagnement au titre du PLIE
Date de mise à jour	27 mai 2016
Service(s) concerné(s)	DIRECCTE

Résultat 2015	Objectif à atteindre, fixé par le contrat de ville	Résultat (date)	Taux de réalisation
33%	30%	Décembre 2015	110%

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	Données établies par le PLIE
Points d'alerte	
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi : *Prioriser l'accès des résidents des quartiers prioritaires dans les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi : La Mission Locale*

Axe du contrat de ville	**Accompagner les parcours et prévenir les ruptures**
Thématique	**EMPLOI**

Description de l'objectif	Prioriser l'accès des résidents Quartiers Politique de la Ville (QPV) dans les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi : La Mission Locale
Indicateur	Part des résidents en QPV bénéficiant d'un accompagnement renforcé par la mission locale

Date de mise à jour	27 mai 2016
Service(s) concerné(s)	DIRECCTE

Résultat 2015	Objectif à atteindre, fixé par le contrat de ville	Résultat (date)	Taux de réalisation
14,15%	12%	Décembre 2015	118%

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	Donnée établies par la Mission Locale
Points d'alerte	
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi : *Prioriser l'accès des résidents des quartiers prioritaires dans les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi : École de la deuxième chance (E2C)*

Axe du contrat de ville	**Accompagner les parcours et prévenir les ruptures**
Thématique	**EMPLOI**
Description de l'objectif	Prioriser l'accès des résidents Quartiers Politique de la Ville (QPV) dans les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi : Ecole de la deuxième chance (E2C)
Indicateur	Part des résidents en QPV d'une formation dispensée par l'E2C
Date de mise à jour	27 mai 2016
Service(s) concerné(s)	

Résultat 2015	Objectif à atteindre, fixé par le contrat de ville	Résultat (date)	Taux de réalisation
28,1%	25%	Décembre 2015	112,4%

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	Données établies par l'Ecole de la deuxième chance
Points d'alerte	
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi - *Augmenter la part des bénéficiaires du dispositif "Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise" (NACRE)*

Axe du contrat de ville	**Dynamiser les quartiers dans la ville**
Thématique	**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
Description de l'objectif	Augmenter la part des bénéficiaires du dispositif « Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise (NACRE) »
Indicateur	Part de personnes issues des QPV accompagnées dans le cadre de la NACRE
Date de mise à jour	27 mai 2016
Service(s) concerné(s)	DIRECCTE

Résultat 2015	Objectif à atteindre, fixé par le contrat de ville	Résultat (date)	Taux de réalisation
	10%	Décembre 2015	

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	Dernières données connues : 2011/2012 Pas de données disponibles pour 2015 à ce stade : en attente d'extraction ministérielle
Points d'alerte	
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi : *Orienter le dispositif "Dispositif Local d'Accompagnement" (DLA) au bénéfice des QPV*

Axe du contrat de ville	**Dynamiser les quartiers dans la ville**
Thématique	**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
Description de l'objectif	Orienter le dispositif « Dispositif Local d'Accompagnement » au bénéfice des Quartiers Politique de la Ville (QPV)
Indicateur	Nombre de projets ou de structures implantées dans un QPV soutenus dans leur création ou leur développement au titre du DLA
Date de mise à jour	27 mai 2016
Service(s) concerné(s)	DIRECCTE

Résultat 2015	Objectif à atteindre, fixé par le contrat de ville	Résultat (date)	Taux de réalisation
24%	30%	Décembre 2015	80%

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	Données établies par l'ADDEL association porteuse du DLA
Points d'alerte	
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi : *Orienter le dispositif "Convention Promotion de l'Emploi" (CPE) pour le soutien au développement économique au bénéfice des QPV"*

Axe du contrat de ville	**Dynamiser les quartiers dans la ville**
Thématique	**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
Description de l'objectif	Orienter le dispositif Convention Promotion de l'Emploi (CPE) pour le soutien au développement économique au bénéfice des quartiers prioritaires
Indicateur	Part des projets Convention Promotion Emploi implantés en QPV
Date de mise à jour	27 mai 2016
Service(s) concerné(s)	DIRECCTE

Résultat 2015	Objectif à atteindre, fixé par le contrat de ville	Résultat (date)	Taux de réalisation
67%	25%	Décembre 2015	268%

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	Comptabilisation des données par le service emploi de la DIRECCTE Paris
Points d'alerte	
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi : *Orienter le dispositif "Revitalisation" au bénéfice des QPV*

Axe du contrat de ville	**Dynamiser les quartiers dans la ville**
Thématique	**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
Description de l'objectif	Orienter le dispositif "Revitalisation" au bénéfice des Quartiers Politique de la Ville
Indicateur	Part du montant de chaque convention revitalisation affectée aux QPV
Date de mise à jour	27 mai 2016
Service(s) concerné(s)	DIRECCTE

Résultat 2015	Objectif à atteindre, fixé par le contrat de ville	Résultat (date)	Taux de réalisation
10%	10% du montant de chaque convention revitalisation	Décembre 2015	100%

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	Les données seront vérifiées définitivement au terme des conventions qui sont pour la plupart triennales et par conséquent toujours en cours
Points d'alerte	
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi : *Orienter le dispositif "Fonds Départemental de l'Insertion" (FDI) au bénéfice des QPV*

Axe du contrat de ville	**Dynamiser les quartiers dans la ville**
Thématique	**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
Description de l'objectif	Orienter le dispositif «Fonds Départemental de l'Insertion (FDI) » au bénéfice des Quartiers prioritaires
Indicateur	Nombre de projets ou de structures implantées dans un QPV soutenus dans leur création ou leur développement au titre du FDI
Date de mise à jour	27 mai 2016
Service(s) concerné(s)	DIRECCTE

Résultat 2015	Objectif à atteindre, fixé par le contrat de ville	Résultat (date)	Taux de réalisation
30,30%	35%	Décembre 2015	87%

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	Données établies par le service emploi de la DIRECCTE
Points d'alerte	
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi : *Développer le nombre d'implantations de points de contacts physiques du Service Public de l'Emploi (SPE) dans les quartiers prioritaires*

Axe du contrat de ville	**Accompagner les parcours et prévenir les ruptures**
Thématique	**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
+++	
Description de l'objectif	Développer le nombre d'implantations de points de contacts physiques du Service Public de l'emploi dans les Quartiers Politique de la Ville
Indicateur	Part des QPV couverts par au moins un point de contact physique

Date de mise à jour	27 mai 2016
Service(s) concerné(s)	DIRECCTE

Résultat 2015	Objectif à atteindre, fixé par le contrat de ville	Résultat (date)	Taux de réalisation
75%	100%	Décembre 2015	75%

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	Le Pôle Emploi et la Mission Locale organisent régulièrement sur les territoires QPV des évènements (job dating, notamment) donc en dehors de leurs implantations habituelles qui ne sont pas ici comptabilisés Données établies au sein du copil emploi « politique de la ville »
Points d'alerte	
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi : *Mettre en place et réunir régulièrement un "Service Public Emploi" (SPE) politique de la ville*

Axe du contrat de ville	**Accompagner les parcours et prévenir les ruptures**
Thématique	**EMPLOI**
Description de l'objectif	Mettre en place et réunir régulièrement un Service Public Emploi (SPE) politique de la ville, associant acteurs publics, opérateurs du SPE et représentants des organisations professionnelles et chambres consulaires.
Indicateur	Nombre de réunions SPEP, nombre d'initiatives communes État / Ville sur le champ de l'emploi et du développement économique
Date de mise à jour	27 mai 2016
Service(s) concerné(s)	DIRECCTE

Résultat 2015	Objectif à atteindre, fixé par le contrat de ville	Résultat (date)	Taux de réalisation
Réunion SPE P tous les 2 mois	Réunion SPE P tous les 2 mois et 10 initiatives par an	Décembre 2015	100%

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	En 2015, trois initiatives sont significatives : mise en place de formation/information en direction des acteurs locaux de l'emploi/ présentation des projets territoriaux lors de chaque SPE P/tableau de bord de suivi
Points d'alerte	
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	Préciser la notion d'initiatives

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi : *Développer les clauses sociales dans les marchés publics et privés et les partenariats entre entreprises et acteurs de l'insertion*

Axe du contrat de ville	**Accompagner les parcours et prévenir les ruptures**
Thématique	**EMPLOI**

Description de l'objectif	Développer les clauses sociales dans les marchés publics et privés et les partenariats entre entreprises et acteurs de l'insertion
Indicateur	Nombre de bénéficiaires recrutés en application des clauses sociales, nombre de conventions de partenariat entre acteurs de l'insertion et entreprises

Date de mise à jour	27 mai 2016
Service(s) concerné(s)	DIRECCTE

Résultat 2015	Objectif à atteindre, fixé par le contrat de ville	Résultat (date)	Taux de réalisation
	10% bénéficiaires QPV 20 conventions	Décembre 2015	

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	En attente de l'établissement définitif des données par l'EPEC (Ensemble Paris Emploi Compétence)
Points d'alerte	
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi : *Scolarisation des enfants de moins de trois ans*

Axe du contrat de ville	**Accompagner les parcours et prévenir les ruptures**
Thématique	**Éducation**
Indicateur	part des postes affectés à la scolarisation des moins de 3 ans créés dans les écoles des QPV
Description de l'objectif	Développer la scolarisation des enfants de moins de trois ans
Date de mise à jour	23 mai 2016
Service(s) concerné(s)	Académie de Paris

Résultat 2014	Objectif à atteindre, fixé dans le contrat de ville	Résultat 2015	Taux de réalisation
70%	100%	70%	70%

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	
Points d'alerte	
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi : *Dispositif "plus de maîtres que de classes"*

Axe du contrat de ville	**Accompagner les parcours et prévenir les ruptures**
Thématique	**Éducation**
Description de l'objectif	Développer le dispositif "plus de maîtres que de classes"
Indicateur	part des postes créés dans les écoles des QPV
Date de mise à jour	23 mai 2016
Service(s) concerné(s)	Académie de Paris

Résultat 2014	Objectif à atteindre, fixé dans le contrat de ville	Résultat 2015	Taux de réalisation
80%	100%	68%	68%

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	
Points d'alerte	
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi : *Diplôme national du brevet*

Axe du contrat de ville	Accompagner les parcours et prévenir les ruptures
Thématique	**Éducation**
Description de l'objectif	Améliorer le résultat au diplôme national du brevet
Indicateur	écart entre le taux de réussite global au DNB, et le taux de réussite des PCS défavorisés
Date de mise à jour	23 mai 2016
Service(s) concerné(s)	Académie de Paris

Résultat 2014	Objectif à atteindre, fixé dans le contrat de ville	Résultat 2015	Taux de réalisation
11,3%	réduire l'écart de moitié (<5,7%)	9,9%	25%

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	
Points d'alerte	Avec la réforme du collège les épreuves 2017 du brevet et la modalité d'attribution du diplôme vont changer significativement. On peut faire l'hypothèse que la nature même du brevet resserre les écarts. Par ailleurs, les données avant et après la session 2016 ne seront pas comparables.
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	A voir année scolaire 2016-2017

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi : *Parcours des élèves en éducation prioritaire*

Axe du contrat de ville	Accompagner les parcours et prévenir les ruptures
Thématique	**Éducation**
Description de l'objectif	Accompagner les parcours des élèves en éducation prioritaire
Indicateur	taux de passage de la 3e à la 2e GT pour les élèves en éducation prioritaire par rapport à la référence académique.
Date de mise à jour	23 mai 2016
Service(s) concerné(s)	Académie de Paris

Résultat 2014	Objectif à atteindre, fixé dans le contrat de ville	Résultat 2015	Taux de réalisation
60,2% (réf. ac. 71,7%) Ecart = 11,5%	Réduire l'écart de moitié (< 5,7%)	63,6% (ref.ac.73%) écart = 9,4%	37% (baisse de 2,1% sur une baisse à atteindre de 5,7%)

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	
Points d'alerte	
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi : *Décrochage scolaire*

Axe du contrat de ville	Accompagner les parcours et prévenir les ruptures
Thématique	**Éducation**
Description de l'objectif	Diminuer le nombre d'élèves en situation de décrochage scolaire
Indicateur	taux de jeunes considérés comme décrocheurs dans la population de référence
Date de mise à jour	23 mai 2016
Service(s) concerné(s)	Académie de Paris

Résultat 2014	Objectif à atteindre, fixé dans le contrat de ville	Résultat 2015	Taux de réalisation
6,6%	-- 0,25% par an	6,6%	0%

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	
Points d'alerte	
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi : *Recrutement d'emplois avenir professeurs issus de milieux modestes*

Axe du contrat de ville	Accompagner les parcours et prévenir les ruptures
Thématique	**Éducation**
Description de l'objectif	Augmenter le nombre des étudiants apprentis professeurs
Indicateur	pourcentage des emplois avenir professeurs issus des QPV.
Date de mise à jour	23 mai 2016
Service(s) concerné(s)	Académie de Paris

Résultat 2014	Objectif à atteindre, fixé dans le contrat de ville	Résultat 2015	Taux de réalisation
21%	Doubler la part des étudiants issus des QPV	21%	0%

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	Les derniers recrutements d'emplois avenir professeur (EAP « ancienne génération ») remontent à l'année 2014. En 2015 il y a eu des reconductions de contrat mais aucune nouvelle embauche. En 2016 le dispositif a été remplacé par les contrats « étudiants apprentis professeurs » (EAP 2e génération).
Points d'alerte	La différence notable entre les deux générations de contrats est que maintenant la rémunération d'EAP n'est plus cumulable avec une bourse (d'un montant comparable). Ce critère réduit l'attractivité de ces emplois pour les jeunes issus des QPV.
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	Pourcentage des EAP travaillant dans les écoles ou collèges en QPV ?

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi : *Étendre les zones de compétences des délégués de cohésion police population (DCPOP) en fonction et/ou créer de nouveaux postes couvrant les QPV*

Axe du contrat de ville	**Vivre sa ville et son quartier**
Thématique	**Prévention de la délinquance**
Description de l'objectif	Étendre les zones de compétences des délégués de cohésion police population (DCPOP) en fonction et/ou créer de nouveaux postes couvrant les QPV
Indicateur	nombre de délégués de cohésion police population dans les QPV
Date de mise à jour	08 juin 2016
Service(s) concerné(s)	Préfecture de police

Résultat 2014	Objectif à atteindre, fixé par le contrat de ville	Résultat 2015	Taux de réalisation
3	Couvrir l'ensemble des QPV par un DCPOP ou par un rattachement à un DCPOP existant	3	Pas de création de postes en 2015

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	
Points d'alerte	
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi : *Consacrer au moins 75 % des crédits du FIPD aux quartiers prioritaires et quartiers vécus*

Axe du contrat de ville	**Vivre sa ville et son quartier**
Thématique	**Prévention de la délinquance**
Description de l'objectif	Consacrer au moins 75% des crédits du FIPD aux quartiers prioritaires et quartiers vécus
Date de mise à jour	8 juin 2016
Service(s) concerné(s)	DDCS (mission prévention)

Résultat 2014	Objectif à atteindre, fixé par le contrat de ville	Résultat 2015	Taux de réalisation
89%	75%	76, 2%	+1,2 point

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	RAS
Points d'alerte	RAS
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi *: Assurer la promotion du dispositif VVV Police en faveur des jeunes habitant en QPV*

Axe du contrat de ville	**Vivre sa ville et son quartier**
Thématique	**Prévention de la délinquance**
Description de l'objectif	Assurer la promotion du dispositif VVV Police en faveur des jeunes habitant en QPV
Indicateur	Nombre de jeunes résidents des QPV bénéficiaires du VVV Police
Date de mise à jour	juin 2016
Service(s) concerné(s)	Préfecture de police

Résultat 2014	Objectif à atteindre, fixé par le contrat de ville	Résultat 2015	Taux de réalisation
21,5%	20% de plus à l'issue du contrat	24,7% (sur les 783 jeunes ayant fréquenté à minima une fois un centre VVV Police en 2015, 194 étaient issus des QPV)	+3,2 points

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	
Points d'alerte	
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi : *Développer les actions de prévention dispensées par les policiers dans les établissements scolaires situés en QPV*

Axe du contrat de ville	**Vivre sa ville et son quartier**
Thématique	**Prévention de la délinquance**
Description de l'objectif	Développer les actions de prévention dispensées par les policiers dans les établissements scolaires situés en QPV
Indicateur	Nombre d'élèves sensibilisés en QPV
Date de mise à jour	juin 2016
Service(s) concerné(s)	Préfecture de police

Résultat 2014	Objectif à atteindre, fixé par le contrat de ville	Résultat 2015	Taux de réalisation
528 élèves de primaire et 339 collégiens et lycéens	10 % d'élèves scolarisés dans les établissements en QPV par an	5254 élèves du 1er degré 4 303 élèves du 2nd degré soit 23,9 % des élèves scolarisés en QPV sensibilisés	239 %

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	
Points d'alerte	
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi : *Accompagner les agents dans leurs prises de fonction en améliorant la connaissance des QPV*

Axe du contrat de ville	**Vivre sa ville et son quartier**
Thématique	**Prévention de la délinquance**
Description de l'objectif	Accompagner les agents dans leurs prises de fonction en améliorant la connaissance des QPV
Indicateur	proportion de policiers nouvellement affectés en QPV ayant bénéficié d'une formation.
Date de mise à jour	juin 2016
Service(s) concerné(s)	Préfecture de police

Résultat 2014	Objectif à atteindre, fixé par le contrat de ville	Résultat 2015	Taux de réalisation
0	Organiser tous les six mois au niveau du district une formation pour les policiers nouvellement affectés en QPV	276 policiers nouvellement affectés dans des arrondissements comportant un ou plusieurs QPV	

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	NB : les actions de formation des policiers nouvellement affectés sont organisées par la DRH PP. Ces derniers bénéficient d'une formation généraliste de 15 jours sur l'environnement de la PP et les particularités propres à la DSPAP, notamment les ZSP. La formation spécifique QPV reste à construire.
Points d'alerte	
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi : *Actualiser un diagnostic partagé des problèmes de santé des habitants des quartiers prioritaires*

Axe du contrat de ville	**Vivre sa ville et son quartier**
Thématique	**Santé**
Description de l'objectif	Améliorer l'offre de services en la rendant plus visible et plus lisible
Date de mise à jour	juin 2016
Service(s) concerné(s)	DT75ARS

Résultat 2014	Objectif à atteindre, fixé par le contrat de ville	Résultat 2015	Taux de réalisation
	Coordonner l'intervention des acteurs, services, publics, associations	Consolider, adapter et valoriser l'implantation des 7 ASV Actualiser les diagnostics partagés santé des habitants	

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	Passation du portage des ASV : orientation vers un portage municipal en 2017. Réflexion à avoir avec les partenaires (DASES-DDCT-DDCS-ARS) sur l'action prévue dans le contrat de ville concernant « adapter l'implantation des ASV à la nouvelle géographie prioritaire et étudier la possibilité d'un ASV inter–arrondissements prenant en compte le 17eme». Les diagnostics seront actualisés en fonction de la réorganisation de l'implantation des ASV.
Points d'alerte	Engager la réflexion de l'implantation des ASV en fonction des nouveaux quartiers prioritaires avant la mise en place du portage municipal
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	Objectif reconduit en 2016

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi : *Renforcer les projets de prévention et de promotion de la santé dans les QPV*

Axe du contrat de ville	**Vivre sa ville et son quartier**
Thématique	**Santé**

Description de l'objectif	Renforcer les projets de prévention et de promotion de la santé dans les QPV
Indicateur	Part du budget de l'appel à projets prévention et promotion de sa santé affectée aux associations qui œuvrent pour les habitants des QPV ou à proximité

Date de mise à jour	juin 2016
Service(s) concerné(s)	DT75ARS

Résultat 2014	Objectif à atteindre, fixé par le contrat de ville	Résultat 2015	Taux de réalisation
	Renforcer les projets de prévention et de promotion de la santé dans les QPV	En 2015, 75% du budget de l'AAP PPS a été attribué aux associations qui œuvrent pour les habitants des QPV ou à proximité.	

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	Instruction de l'appel à projet prévention promotion de la santé de l'ARS
Points d'alerte	Baisse globale des financements PPS à prévoir en 2016
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	60% des financements sont fléchés dans les QPV ou à proximité

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi : *Poursuivre l'effort d'implantation d'une offre santé de proximité*

Axe du contrat de ville	**Vivre sa ville et son quartier**
Thématique	**Santé**
Description de l'objectif	Poursuivre l'effort d'implantation d'une offre santé de proximité
Date de mise à jour	Juin 2015
Service(s) concerné(s)	DT75 ARS

Résultat 2014	Objectif à atteindre, fixé par le contrat de ville	Résultat 2015	Taux de réalisation
	Favoriser l'offre de santé de 1er recours en secteur 1 dans les QPV ou de veille active ou à proximité immédiate	5 contrats de PTMG signés 5 MSP situées dans les QPV, 1 en quartier de veille active et 5 en quartiers vécus soit 11/17 en fonctionnement) CDS Dentaire : 1 dans QPV (porte de Montmartre) CDS polyvalents : 1 dans QPV et 5 en QVA et 11 QV (quartiers vécus) CDS médicaux : 8 en QV CDS infirmier : 1 QV CSAPA : 19 CAARUD : 9	

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	
Points d'alerte	
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	Un 6ème contrat de PTMG sera signé en juin 2016

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi : M*arches exploratoires*

Axe du contrat de ville	**Vivre sa ville et son quartier**
Thématique	**Droits des femmes**
Description de l'objectif	Promotion de la méthodologie des marches exploratoires dans les QPV.
Indicateur	Nombre de marches exploratoires organisées dans les QPV
Date de mise à jour	2014-Janvier 2015
Service(s) concerné(s)	DDCS (mission droits des femmes)

Résultat 2014	Objectif à atteindre, fixé par le contrat de ville	Résultat 2015	Taux de réalisation
2 en 2013/2014 organisées sur Porte de Vanves et Amandiers	objectif local 4 pour 2015	5	

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	▪ **Belleville (20ème)** Quartiers du Monde Archipélia - EDL Belleville Amandiers - Le Forum Femmes en Action Mission départementale droit des femmes ▪ **Porte de Vanves (14ème)** Centre socioculturel Maurice Noguès EDL, Mairie de Paris, Service égalité Femmes Hommes et Les Jardins Numérique. ▪ **Porte de Vanves (14ème)** "A Places égales" ▪ **Porte de la Chapelle (18ème)** Womenability ▪ **Paris 19 è APSV** Mairie du 19ème Observatoire Égalité femmes / hommes Mission départementale droit des femmes
Points d'alerte	Le FIPD et les crédits des droits des femmes ont soutenu Quartier de monde en 2015 APSV FIPD en 2016
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	Difficulté à recenser toutes les initiatives

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi : Le dispositif "téléphone grand danger"

Axe du contrat de ville	**Vivre sa ville et son quartier**
Thématique	**Droits des femmes**
Description de l'objectif	Développer l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes pour favoriser une réelle mixité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville
Indicateur	Élargir les permanences du CIDFF à tous les QPV
Date de mise à jour	Année 2015
Service(s) concerné(s)	DDCS/Mission droits des femmes/Pôle politique de la Ville

Résultat 2014	Objectif à atteindre, fixé par le contrat de ville	Résultat 2015	Taux de réalisation
les 13ème, 18ème, 19ème et 20ème	objectif local de 100% en QPV	10ème, 13ème, 14ème, 18ème, 19ème et 20ème	

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	
Points d'alerte	Le CIDFF de Paris intervient dans le 10ème et dans la MJD du 14ème depuis dans le 2015 mais les locaux ne sont pas implantés dans le QPV. 35 actions de formations ont été dispensées en directions des professionnels de la politiques de la ville sur les dispositifs spécifiques de lutte contre les violences faites aux femmes : TGD/ordonnance de protection/ convention mains courantes. Des réunions collectives en direction des femmes sont également organisées sur l'accès aux droits. 40 femmes ont disposé du TGD depuis 2012
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi : *Soutenir le développement économique des femmes des quartiers*

Axe du contrat de ville	**Dynamiser les quartiers dans la Ville**
Thématique	**Droits des femmes**
Description de l'objectif	Favoriser l'accès des femmes des QPV au fonds de garantie pour l'initiative des femmes
Indicateur	Promouvoir le FGIF et faire en sorte que 50% des dossiers acceptés proviennent de femmes issues des QPV ou y installant leur activité
Date de mise à jour	Année 2015
Service(s) concerné(s)	DDCS/Mission droits des femmes/Pôle politique de la Ville/

Résultat 2014	Objectif à atteindre, fixé par le contrat de ville	Résultat 2015	Taux de réalisation
NC	50% des dossiers acceptés déposés par des femmes issues des QPV ou y installant leur activité	3 dossiers sur 10 acceptés en 2015 déposés par des femmes issues des QPV ou y installant leur activité	

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	*Pour rappel, l'objectif du FGIF est de faciliter l'accès au crédit bancaire des femmes pour financer la création, la reprise ou le développement de leur entreprise.*
Points d'alerte	
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi : *Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive*

Axe du contrat de ville	**Vivre sa ville et son quartier**
Thématique	**Jeunesse**

Description de l'objectif	Augmentation de la part des crédits du CNDS affectés dans les QPV
Indicateur	Part des crédits du CNDS affectés dans les QPV

Date de mise à jour	02-06-2016
Service(s) concerné(s)	DDCS – Pôle Sport, Jeunesse, Vie associative et Education populaire

Situation 2014	Objectif à atteindre, fixé par le contrat de ville	Résultat 2015	Taux de réalisation
30%	Augmentation de 5% par an	493 700 € alloués à 79 associations + 212 500 € d'accompagnement éducatif Soit au total 37% de l'enveloppe départementale (hors emploi)	106%

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	Données issues de l'application de gestion des subventions CNDS (ORASSAMIS) et à partir des déclarations des associations.
Points d'alerte	La part CNDS devant être consacrée aux emplois est en augmentation. Cela va réduire d'autant la part pouvant être dédiées aux actions.
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi : *Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive*

Axe du contrat de ville	**Vivre sa ville et son quartier**
Thématique	**Jeunesse**

Description de l'objectif	Augmentation de la part des emplois aidés CNDS en QPV
Indicateur	Part des emplois aidés CNDS créés en QPV

Date de mise à jour	02-06-2016
Service(s) concerné(s)	DDCS – Pôle Sport, Jeunesse, Vie associative et Education populaire

Situation 2014	Objectif à atteindre, fixé par le contrat de ville	Résultat 2015	Taux de réalisation
-	50% des emplois crées en QPV	67 emplois créés dont 22 emplois CNDS en QPV et 14 emplois CIEC Soit 54 % des emplois en QPV	100%

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	Mise en place, en 2015, des emplois citoyens « emplois CIEC » affectés en QPV. Aide de 18 000 euros par an pendant 3 ans.
Points d'alerte	La problématique de la pérennisation des emplois créés dans les associations est réelle.
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	Pour pouvoir faciliter la comparaison avec les prochaines années et prendre en compte les changements au sein des crédits CNDS, l'objectif a été ajusté.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi : *Territorialiser les politiques en faveur de la jeunesse et renforcer l'engagement des jeunes*

Axe du contrat de ville	**Vivre sa ville et son quartier**
Thématique	**Jeunesse**
Description de l'objectif	Augmentation de la part des jeunes en QPV en service civique
Indicateur	Part des jeunes issus des QPV en service civique
Date de mise à jour	02-06-2016
Service(s) concerné(s)	DDCS – Pôle Sport, Jeunesse, Vie associative et Education populaire

Situation 2014	Objectif à atteindre, fixé par le contrat de ville	Résultat 2015	Taux de réalisation
	25%	14%	56%

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	Les données sont fournies par l'agence du service civique. Extraction une fois par an en juin. La DDCS n'a pas à ce jour la possibilité de produire les données. Données 2015 : 341 adresses identifiées politique de la ville 2021 adresses identifiées hors QPV 105 adresses non identifiées Soit 14% de volontaires issues des QPV en 2015
Points d'alerte	
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi : *Territorialiser les politiques en faveur de la jeunesse et renforcer l'engagement des jeunes*

Axe du contrat de ville	**Vivre sa ville et son quartier**
Thématique	**Jeunesse**
Description de l'objectif	Augmentation de la part des crédits jeunesse en QPV
Indicateur	Part des crédits du BOP 163 affectés aux QPV
Date de mise à jour	02-06-2016
Service(s) concerné(s)	DDCS – Pôle Sport, Jeunesse, Vie associative et Education populaire

Situation 2014	Objectif à atteindre, fixé par le contrat de ville	Résultat 2015	Taux de réalisation
54%	100% en 2015	54%	54%

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	Dotation 2015, du BOP 163 : 334 091 euros. Les crédits issus du CIEC ont été intégrés. 181 491 euros dédiés à des actions spécifiquement à destination des QPV. Le reste de l'enveloppe est alloué à des associations d'envergure départementale mais qui ont des axes prioritaires pour les QPV (Ex : subvention ADDEL, GE PSL, Fédération de la ligue de l'enseignement) ou à l'élaboration d'outils pédagogiques qui auront une diffusion large (Ex : projet allons enfants de la balle porté par les associations permis de vivre la ville et le CFFP…).
Points d'alerte	
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	Il est important de conserver des financements pour le soutien à la vie associative

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi : *Faire des jeunes des quartiers politique de la ville la cible prioritaire de la politique partenariale entre le ministère de la ville et le ministère de la culture et de la communication*

Axe du contrat de ville	**Favoriser l'accès de tous à l'offre et aux pratiques artistique et culturelles**
Thématique	**Culture**
Description de l'objectif	Faire des jeunes des quartiers politique de la ville la cible prioritaire de la politique partenariale entre le ministère de la ville et le ministère de la culture et de la communication
Indicateur	Part des crédits du projet national pour l'éducation artistique et culturelle allouée aux actions développées dans les QPV
Date de mise à jour	3 juin 2016
Service(s) concerné(s)	DRAC / Service développement et action territoriale

Résultat 2015	Objectif à atteindre, fixé par le contrat de ville	Résultat (date)	Taux de réalisation
67%	69%	31 décembre 2015	97%

Analyse *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	13 Résidences territoriales en établissements scolaires, 26 projets Culture et lien social soutenus en 2015. Taux de réalisation au dessus du taux indiqué dans la convention cadre interministérielle entre le ministère de la ville et le ministère de la culture et de la communication.
Points d'alerte	RAS
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	RAS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi : *Accompagner les jeunes suivis par la justice vers les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle*

Axe du contrat de ville	**Vivre sa ville et son quartier**
Thématique	**Justice**
Description de l'objectif	Accompagner les jeunes suivis par la justice vers les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle
Date de mise à jour	Juin 2016
Service(s) concerné(s)	Parquet du TGI

Situation 2014	Objectif à atteindre, fixé par le contrat de ville	Résultat 2015	Taux de réalisation
Création d'un groupe de travail de lutte contre la récidive en ZSP 18è et 19e afin d'accompagner mineurs et jeunes majeurs vers les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle	Création d'un groupe de travail en ZSP 20è	Création effective le 11 juin 2015	100%

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	
Points d'alerte	
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi : *Mobiliser l'action pénale pour lutter contre les phénomènes de délinquance propres aux quartiers prioritaires*

Axe du contrat de ville	**Vivre la ville et son quartier**
Thématique	**Justice**
Description de l'objectif	Mobiliser l'action pénale pour lutter contre les phénomènes de délinquance propres aux quartiers prioritaires
Date de mise à jour	Juin 2016
Service(s) concerné(s)	Parquet du TGI

Situation 2014	Objectif à atteindre, fixé par le contrat de ville	Résultat 2015	Taux de réalisation
Implication forte du Parquet au sein des ZSP 18è, 19è et 20è contre le trafic de stupéfiants notamment	Poursuite de cette implication	Poursuite effective de cette implication	

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	NB : installation le 2 mai 2016 par le procureur de la République d'un groupe local de traitement de la délinquance relative aux affrontements entre bandes
Points d'alerte	
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi : *Implantation de nouvelles structures de justice d proximité (MJD et PAD) prioritaire dans les QPV*

Axe du contrat de ville	**Accompagner les parcours et prévenir les ruptures**
Thématique	**Justice (accès aux droits)**
Description de l'objectif	Implantation de nouvelles structures de justice d proximité (MJD et PAD) prioritairement dans les QPV
Indicateur	Non défini
Date de mise à jour	Juin 2016
Service(s) concerné(s)	Parquet du TGI

Situation 2014	Objectif à atteindre, fixé par le contrat de ville	Résultat 2015	Taux de réalisation
5 PAD et 2 MJD en QPV et effort de la juridiction sur les moyens : un greffier et un agent administratif dans chaque MJD	Poursuite de l'effort de la juridiction sur les moyens humains	Poursuite effective de l'effort de la juridiction sur les moyens humains	100%

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	
Points d'alerte	
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi : *Assurer une permanence du défenseur des droits en Maison de la justice et du droit*

Axe du contrat de ville	**Accompagner les parcours et prévenir les ruptures**
Thématique	**Justice**
Description de l'objectif	Assurer une permanence du défenseur des droits en Maison de la justice et du droit
Date de mise à jour	Juin 2016
Service(s) concerné(s)	Parquet du TGI

Situation 2014	Objectif à atteindre, fixé par le contrat de ville	Résultat 2015	Taux de réalisation
Mise en place de 3 permanences défenseur des droits au sein des 3 MJD et des PAD (1 618 personnes reçues en 2014)	Poursuite des permanences te de Approfondir les liens avec le défenseur des droits	Rapports réguliers avec le défenseur des droits notamment dans la transmission de copies de procédures et d'informations sur les poursuites engagées (signalement systématique au procureur de la République adjoint des affaires de discriminations renvoyées devant le tribunal correctionnel)	100%

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	
Points d'alerte	
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi : *Généraliser les conventions entre justice et bailleurs sociaux*

Axe du contrat de ville	**Vivre la ville et son quartier**
Thématique	**Justice**
Description de l'objectif	Généralisation des conventions entre justice et bailleurs sociaux
Date de mise à jour	Juin 2016
Service(s) concerné(s)	Parquet du TGI

Situation 2014	Objectif à atteindre, fixé par le contrat de ville	Résultat 2015	Taux de réalisation
	Signature convention TIG avec Paris Habitat et autres bailleurs	Convention d'accueil TIG conclue le 20 mars 2015 entre le Parquet, le SPIP et Paris Habitat pour l'accueil des TIG	

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	
Points d'alerte	
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi : *Garantir l'effectivité des mesures d'interdiction de séjour prononcées*

Axe du contrat de ville	**Vivre la ville et son quartier**
Thématique	**Justice**
Description de l'objectif	Garantir l'effectivité des mesures d'interdiction de séjour prononcées
Date de mise à jour	Juin 2016
Service(s) concerné(s)	Parquet du TGI

Situation 2014	Objectif à atteindre, fixé par le contrat de ville	Résultat 2015	Taux de réalisation
	Mise en place d'une adresse mail dédiée au sein de la préfecture de police pour recevoir ses interdictions de séjour et de paraître et les diffuser en temps réel aux commissariats	Mise en place effective par la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne	100%

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	
Points d'alerte	
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi : *Lutter contre les discriminations*

Axe du contrat de ville	**Accompagner les parcours et prévenir les ruptures**
Thématique	**Justice**
Description de l'objectif	- Assurer une permanence du défenseur des droits en Maison de la justice et du droit - Référent au Parquet en matière de lutte contre les discriminations
Date de mise à jour	Juin 2016
Service(s) concerné(s)	Parquet du TGI

Situation 2014	Objectif à atteindre, fixé par le contrat de ville	Résultat 2015	Taux de réalisation
Mise en place de 3 permanences défenseur des droits au sein des 3 MJD et des PAD (1 618 personnes reçues en 2014) Nomination d'un procureur de la république adjoint en charge de la lutte contre les discriminations	Poursuite des permanences te de Approfondir les liens avec le défenseur des droits Approfondir le lien avec les défenseurs des droits	Mise en place effective par la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne d'une adresse mail dédiée sur laquelle les greffiers transmettent leurs ordonnances Rapports réguliers avec le défenseur des droits	100%

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	
Points d'alerte	
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi : *Lutter contre l'habitat indigne et insalubre*

Axe du contrat de ville	**Accompagner les parcours et prévenir les ruptures**
Thématique	**Justice**
Description de l'objectif	Lutter contre l'habitat indigne et insalubre
Date de mise à jour	Juin 2016
Service(s) concerné(s)	Parquet du TGI

Situation 2014	Objectif à atteindre, fixé par le contrat de ville	Résultat 2015	Taux de réalisation
Désignation d'un magistrat référent en matière de lutte contre l'habitat indigne Collaboration renforcée avec l'unité de lutte contre l'habitat indigne créée le 7 avril 2014	Poursuite de cette politique partenariale	Participation du Parquet à l'instance de pilotage du pôle parisien de lutte contre l'habitat indigne présidé par le préfet	

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	
Points d'alerte	
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi -*"Assurer la promotion des conseils citoyens"*

Axe du contrat de ville	**Vivre sa ville et son quartier**
Thématique	**Animation de la vie sociale (AVS)**
Description de l'objectif	Associer les acteurs de l'AVS à la mise en place de méthodes d'engagement de participation directe des habitants à l'évolution de leur environnement de vie
Indicateur	Nombre d'habitants participants aux Conseils Citoyens Nature des actions proposées
Date de mise à jour	1er juillet 2016
Service(s) concerné(s)	CAF Paris mission animation de la vie sociale

Résultat 2014	Objectif à atteindre, fixé par le contrat de ville	Résultat 2015	Taux de réalisation
	Assurer la promotion des conseils citoyens et développer la participation des habitants dans ces instances	2836 courriers d'invitation envoyés, aux habitants des quartiers politiques de la ville (10ème 232, 11ème 232, 13ème 340, 14ème 232, 17ème 232, 18ème 540, 19ème 448, 20ème 556)	100%

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	Requête sur les fichiers allocataires CAF pour solliciter plus largement les habitants des quartiers prioritaires afin de les inviter à s'associer à la mise en place des conseils citoyens. En fonction des QPV 10 à 30 habitants ont répondu favorablement à l'invitation.
Points d'alerte	Animation de cette instance afin de permettre aux nouveaux habitants une rapide compréhension de la nature de celle-ci pour leur permettre une réelle implication.
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	Accompagner la démarche d'animation du réseau et la structuration des conseils citoyens en mutualisant des approches professionnelles et en s'appuyant sur des prestataires spécialisés dans ce domaine pour impulser, stimuler et concrétiser l'engagement citoyen.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi -*"Favoriser la co-parentalité et la co-éducation dans les situations de parents séparés"*

Axe du contrat de ville	**Accompagner les parcours et prévenir les ruptures**
Thématique	**Parentalité**
Description de l'objectif	Favoriser la co-parentalité et la co-éducation dans les situations de parents séparés.
Indicateur	Nombre de parents participants aux ateliers suite à une séparation Taux de recours à la médiation familiale dans les situations de divorces et de procédures liées à l'autorité parentale
Date de mise à jour	1er juillet 2016
Service(s) concerné(s)	Caf Paris - Mission parentalité

Résultat 2014	Objectif à atteindre, fixé par le contrat de ville	Résultat 2015	Taux de réalisation
. En 2013, 6,5% de recours à la médiation familiale sur Paris	Développer les ateliers de co-parentalité "être parents après la séparation" (ateliers à destination des 2 parents) Améliorer le taux de recours à la médiation familiale	9 séances, pour un total de 37 participants 5,3% sur Paris	Recueil des données à construire à l'échelle des QPV

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	Contribution à l'élaboration du schéma départemental des services aux familles. Accompagnement de familles confrontées à une séparation par des actions collectives : « être parent après la séparation », « café des pères ». Soutien des projets « Espace Rencontre » pour maintenir le lien parental. Difficulté à la mobilisation des parents dans cette phase de crise de vie familiale.
Points d'alerte	
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	Assurer une meilleure visibilité des actions de soutien à la parentalité en direction des familles potentiellement concernées.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi -*"Développer une offre territoriale diversifiée pour réduire les inégalités d'accès des parents aux dispositifs, services et actions de soutien à la parentalité"*

Axe du contrat de ville	**Accompagner les parcours et prévenir les ruptures**
Thématique	**Parentalité**
Description de l'objectif	Développer une offre territoriale diversifiée pour réduire les inégalités d'accès des parents aux dispositifs, services et actions de soutien à la parentalité.
Indicateur	Taux de recours aux REAAP (nombre de familles bénéficiaires d'une action REAAP sur le nombre de familles du territoire ayant au moins 1 enfant de moins de 18 ans). Taux de couverture et nombre de nouveaux LAEP
Date de mise à jour	1er juillet 2016
Service(s) concerné(s)	Caf de Paris Mission parentalité

Résultat 2014	Objectif à atteindre, fixé par le contrat de ville	Résultat 2015	Taux de réalisation
113 projets REAAP dans Paris	Développer les réseaux d'écoute d'accompagnement et d'appui aux parents (REAAP)	147 projets REAAP dans Paris	100%
14 LAEP présents dans différents territoires d'intervention dont 1 création en 2012 et 1 création en 2013	Augmenter le nombre de Lieux d'Accueils Enfants-Parents (LAEP)	Création de 4 LAEP au sein des Centres Sociaux Caf en QPV	

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	Contribution à l'élaboration du Schéma Départemental du service aux familles. Participation à des instances partenariales Développement de l'offre territoriale diversifiée pour mieux structurer et réduire les inégalités d'accès pour les parents. Suivi des actions LAEP, rencontres annuelles systématisées. Diversité des acteurs et la nature des projets
Points d'alerte	Isolement des structures ou fonctionnement de groupes restreints.
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	Animation du réseau REAAP Ouverture de l'Espace parentalité Boulanger

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi -*"Accompagner la prise de responsabilité et l'autonomisation des jeunes et adolescents par des dispositifs diversifiés"*

Axe du contrat de ville	**Accompagner les parcours et prévenir les ruptures**
Thématique	**Jeunesse**
Description de l'objectif	Accompagner la prise de responsabilité et l'autonomisation des jeunes et adolescents par des dispositifs diversifiés (Bafa, Fjt, fonds publics et territoires…)
Indicateur	Nombre de bénéficiaires d'une aide "Projet Jeune Famille" Nombre de jeunes de 11 à 18 ans bénéficiaires Nombre de lits en Fjt
Date de mise à jour	1er juillet 2016
Service(s) concerné(s)	CAF Paris Mission jeunesse

Résultat 2014	Objectif à atteindre, fixé par le contrat de ville	Résultat 2015	Taux de réalisation
202 projets jeunes familles soutenus (1ère année d'expérimentation), sur Paris 26 structures financés sur des projets d'accueils dédiés aux adolescents et préadolescents présents dans 14 QPV 5 FJT dans 3 QPV (214 lits)	Accompagner les projets individuels d'insertion et de formation des jeunes Développer l'offre à destination des jeunes (préadolescents - adolescents) Développer le nombre de places (lits) en Fjt	191 bénéficiaires du projet jeunes familles soutenus dans le cadre du Règlement Intérieur AS Caf et 335 bourses BAFA Cnaf Accompagnement de13 accueils jeunes visant un agrément DDCS et 2 Lieux Accueil Innovant (Ouverture de 2 nouveaux FJT en 2015	90%

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	Accompagnement et soutiens financiers des porteurs de projets . Développement des « projets des ados »via les fonds publics et territoires. Mise en œuvre du projet jeunes familles, avec des référents des interventions sociales, des centres sociaux et des Espace de Vie Sociale. Participation à la plateforme collaborative « espace jeune » , initiée par la Cnaf Articulation des offres de manière à assurer une continuité 11-17 ans et 18-25 ans. Pour les 18-25 ans renforcer de l'accompagnement des projets.
Points d'alerte	Encourager la participation des jeunes comme acteurs des actions Conforter le projet jeune familles dans la dynamique des territoires
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	Consolider les orientations de la politique jeunesse

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi -*"Offrir un accueil périscolaire et extrascolaire de qualité"*

Axe du contrat de ville	**Accompagner les parcours et prévenir les ruptures**
Thématique	**Jeunesse**
Description de l'objectif	Offrir un accueil périscolaire et extrascolaire de qualité
Indicateur	Nouveaux accueils déclarés Nombre d'ALSH signataires de la charte qualité
Date de mise à jour	1er juillet 2016
Service(s) concerné(s)	CAF Paris Mission jeunesse

Résultat 2014	Objectif à atteindre, fixé par le contrat de ville	Résultat 2015	Taux de réalisation
1. 750 équipements périscolaires financés par la Caf	1. Développer l'offre des accueils de loisirs sur les temps périscolaires et sur les nouveaux temps des rythmes éducatifs 2. Déployer une charte qualité des accueils de loisirs auprès de l'ensemble des gestionnaires	1. 755 équipements périscolaires financés par la Caf. L'ensemble des établissements en QPV est couvert. 2. Projet lancé en septembre 2015 pour mise en œuvre à compter de septembre 2016 (dans le cadre du nouveau Programme Educatif de Territoire	100%

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	Engagements au sein du Nouveau Contrat Enfance et Jeunesse 2015-2018 : Renforcement du partenariat avec la ville, instances de gouvernance et technique relatives à la mise en œuvre du CEJ. Participation à la formation des animateurs (34 postes de coordination, 1000 BAFA et 400 BAFD). Contribution au projet éducatif du territoire (PEDT) Lancement du projet charte Qualité pour les accueils de loisirs (ALSH) parisiens : un projet mené de manière participative avec les partenaires et questionnaires d'enquête de satisfaction auprès des familles.
Points d'alerte	
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	Consolider la mise en œuvre de la charte de qualité des ALSH Conduire une évaluation partagée

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi -*"Développer de nouvelles antennes relais assistants maternels"*

Axe du contrat de ville	**Accompagner les parcours et prévenir les ruptures**
Thématique	**Petite enfance**
Description de l'objectif	Promouvoir l'accueil individuel en améliorant le maillage territorial des relais d'assistant(e)s maternel(le)s
Indicateur	Taux de couverture des RAM
Date de mise à jour	1er juillet 2016
Service(s) concerné(s)	CAF Paris Mission petite enfance

Résultat 2014	Objectif à atteindre, fixé par le contrat de ville	Résultat 2015	Taux de réalisation
1 RAM et 19 antennes présentes sur 11 territoires d'interventions	Développer de nouvelles antennes RAM	12 RAM de crées en 2015	100%

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	Approche territoriale des conseillers techniciens du service petite enfance. Renforcement de l'implication dans tous les projets concernant le développement des solutions d'accueil du jeune enfant. Promotion et développement de l'accueil individuel par l'élaboration d'un partenariat autour de l'élaboration d'une charte de qualité. Inadéquation entre les lieux de résidence des professionnels de la petite enfance et les familles en demande d'un mode de garde individuel.
Points d'alerte	
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	Promouvoir les différents types de modes de garde individuels, dont le développement des Relais d'Auxiliaires Parentaux. Participer à l'élaboration de la charte de qualité et s'assurer de sa mise en œuvre.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun
dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi -*"Promouvoir le développement des modes d'accueils collectifs pour les 0-3 ans et contribuer à atteindre l'objectif d'accueil de 10% d'enfants issus de familles en situation de pauvreté dans les établissements d'accueil du jeune enfant"*

Axe du contrat de ville	**Accompagner les parcours et prévenir les ruptures**
Thématique	**Petite enfance**
Description de l'objectif	Réduire les disparités territoriales en matière d'offre d'accueil Améliorer l'accès aux EAJE des enfants issus de familles en situation de pauvreté
Indicateur	Nombre de places en crèches créées dans les QPV Nombre d'enfants issus de familles en situation de pauvreté accueillis dans les EAJE
Date de mise à jour	1er juillet 2016
Service(s) concerné(s)	CAF Paris Mission petite enfance

Résultat 2014	Objectif à atteindre, fixé par le contrat de ville	Résultat 2015	Taux de réalisation
86 Etablissements d'accueils du jeune enfant (EAJE), correspondant à 3 717 places dont 91 créées en 2014.	Promouvoir le développement des modes d'accueils collectifs pour les 0-3 ans Contribuer à atteindre l'objectif d'accueil de 10% d'enfants issus de familles en situation de pauvreté dans les EAJE	Total de places crées dans les arrondissements avec des quartiers en politique de la ville : 860 Accueil de 26% d'enfants issus de familles en situation de pauvreté dans les EAJE sur tout Paris.	Recueil des données à l'échelle départementale et d'arrondissement. Analyse à affiner pour dissocier les quartiers en politique de la ville

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	Réunion d'information à destination de l'ensemble des gestionnaires des EAJE. Accompagnement spécifique de l'émergence de certains projets Instances partenariales dans le cadre du convention Contrat Enfance et Jeunesse Actualisation de la cartographie des territoires prioritaires pour la valorisation et la création des EAJE
Points d'alerte	Accompagnement des gestionnaires à optimiser leur capacité d'accueil.
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi -*"Développer le nombre de centres sociaux et espaces de vie sociale et accompagner l'évolution de projets d'animation de la vie sociale"*

Axe du contrat de ville	**Vivre sa ville et son quartier**
Thématique	**Animation de la vie sociale (AVS)**
Description de l'objectif	Développer l'impact des centres sociaux et espaces de vie sociale en s'appuyant sur le schéma directeur de l'animation de la vie sociale : valoriser et soutenir l'application des textes, poursuivre la mise en œuvre des axes priorisés, promouvoir les politiques de service public.
Indicateur	Nombre de projets initiés par les habitants / types de structures Territorialisation des projets Observatoire des centres sociaux
Date de mise à jour	1er juillet 2016
Service(s) concerné(s)	CAF Paris mission animation de la vie sociale

Résultat 2014	Objectif à atteindre, fixé par le contrat de ville	Résultat 2015	Taux de réalisation
2 092 bénévoles contribuent à l'animation d'actions des projets AVS sur Paris 15 CS dans 12 QPV, 2 EVS dans 2 QPV	- Soutenir et valoriser l'implication des habitants dans les projets d'action collective de la vie sociale - Accompagner l'émergence et ou l'évolution de projets AVS. - Encourager les actions innovantes	6 Agréments EVS dont 3 nouveaux projets 4 Agréments C.S dont 1 nouveau projet. Subventions de fonctionnement sur les fonds propres d'Action sociale de 4 « accorderies », et du projet socio-culturel de réhabilitation de la gare de St Ouen initié par 3 jeunes habitants	100%

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	Pour atteindre ces objectifs, la Caf s'appuie sur la procédure d'agrément des projets AVS, la connaissance du partenariat local tant associatif qu'institutionnel, les dispositifs d'action sociale, sa participation aux instances partenariales d'animation et d'évolution des politiques publiques territoriales, sa contribution à l'observatoire des Centres Sociaux élargie sur le département aux Espaces de Vie Sociale.
Points d'alerte	Articulation des axes priorisés des projets des centres sociaux et espaces de vie sociale avec ceux les projets territoriaux Politique de la Ville. Evaluation de la faisabilité à moyen et long terme des projets nouvellement initiés
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	Inscrire l'animation du réseau de l'animation de la vie sociale dans les dynamiques partenariales locales.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi -*" Territorialiser les objectifs de la Caf de Paris en matière de logement sur les nouveaux QPV"*

Axe du contrat de ville	**Dynamiser les quartiers dans la ville**
Thématique	**Logement**
Description de l'objectif	Territorialiser les objectifs de la Caf de Paris en matière de logement sur les nouveaux QPV
Indicateur	Développer de nouvelles actions sur les territoires de Chaufourniers et Blémont (expérimentation)
Date de mise à jour	1er juillet 2016
Service(s) concerné(s)	CAF Paris Mission logement

Résultat 2014	Objectif à atteindre, fixé par le contrat de ville	Résultat 2015	Taux de réalisation
	Réaliser un diagnostic visant à développer des actions d'informations et d'accès aux droits en lien avec les autres acteurs du quartier (voire les Interventions Sociales caf)	Action pied d'immeubles en partenariat avec Paris Habitat et les Interventions sociales de la Caf	100%

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	Développement de l'information auprès des intervenants sociaux, partenaires associatifs, des bailleurs pour s'assurer un relais pour l'accès aux droits de leur public.
Points d'alerte	
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	Articuler les actions de développement avec le projet de territoire des quartiers ciblés.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi -*"Développer l'accès aux droits et à la recherche des bénéficiaires potentiels dans les périmètres d'intervention de la politique de la ville"*

Axe du contrat de ville	**Accompagner les parcours et prévenir les ruptures**
Thématique	**Logement**
Description de l'objectif	Développer l'accès aux droits et à la recherche des bénéficiaires potentiels dans les périmètres d'intervention de la politique de la ville
Indicateur	Nombre de RDV des droits Convention de partenariat
Date de mise à jour	1er juillet 2016
Service(s) concerné(s)	CAF Paris Mission logement

Résultat 2014	Objectif à atteindre, fixé par le contrat de ville	Résultat 2015	Taux de réalisation
	Développer les RDV des droits à destination des allocataires dont la situation administrative est réputée complexe (conseils personnalisés) Développer les relations entre la Caf et les bailleurs sociaux dans une logique d'accès aux droits et de prévention des expulsions	Près de 8000 RDV des droits réalisés en 2015 dont 6000 à destination d'allocataires dont la situation administrative est réputée complexe Démarrage du soutien technique de la mission logement auprès des bailleurs, associations et services sociaux.	

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	Soutien technique de la mission logement auprès des bailleurs, associations et services sociaux. Information auprès des partenaires pour assurer un relais pour l'accès au droit de leurs publiques. Action pied d'immeuble en partenariat avec les bailleurs et les interventions sociales autour des questions liés au logement. Mise en place d'actions collectives animées par les équipes des interventions sociales.
Points d'alerte	
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi -*" Favoriser l'accès et le maintien dans un logement décent "*

Axe du contrat de ville	**Accompagner les parcours et prévenir les ruptures**
Thématique	**Logement**
Description de l'objectif	Favoriser l'accès et le maintien dans un logement décent
Indicateur	Nombre de rendez-vous et de parcours accompagnés Nombre de nouveaux bénéficiaires des aides au logement
Date de mise à jour	1er juillet 2016
Service(s) concerné(s)	CAF Paris Mission logement

Résultat 2014	Objectif à atteindre, fixé par le contrat de ville	Résultat 2015	Taux de réalisation
2 500 rendez-vous réalisés sur Paris	Mise en place des rendez-vous des droits pour les personnes rencontrant des difficultés dans l'accès et le maintien dans le logement (impayé de loyer, surpeuplement et assignation) Réaliser un diagnostic territorial des QPV afin d'intervenir dans de nouveaux périmètres	Près de 8000 RDV des droits réalisés en 2015 dont 2000 à destination des familles rencontrant un évènement fragilisant	

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	
Points d'alerte	
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi -*"Promouvoir l'aide au départ en vacances des enfants. Promouvoir le départ en vacances des familles. Améliorer l'accès aux droits vacances pour les publics les plus éloignés"*

Axe du contrat de ville	**Vivre sa ville et son quartier**
Thématique	**Accès aux droits, Aide au départ en vacances**
Description de l'objectif	Promouvoir l'aide au départ en vacances des enfants Promouvoir le départ en vacances des familles Améliorer l'accès aux droits vacances pour les publics les plus éloignés
Indicateur	Nombre de bénéficiaires Nombre de familles partant en vacances avec l'aide de la Caf Nombre de familles informées dans les PIV
Date de mise à jour	1er juillet 2016
Service(s) concerné(s)	CAP Paris Mission insertion, accès aux droits, vacances

Résultat 2014	Objectif à atteindre, fixé par le contrat de ville	Résultat 2015	Taux de réalisation
A Paris : 2 154 bénéficiaires des Bons Vacances. 400 enfants bénéficiaires de l'aide au premier départ. 496 enfants partis avec l'appui d'une subvention Caf aux associations caritatives 2050 familles parties avec l'aide du dispositif AVF (départ autonome) 137 familles parties dans le cadre de l'aide au premier départ (séjours accompagnés)	Améliorer le nombre d'enfants bénéficiaires des aides directes et indirectes au départ en vacances de la Caf Améliorer le nombre de familles bénéficiaires des aides directes et indirectes au départ en vacances de la Caf Développer des Points Informations Vacances (PIV) sur les territoires	A Paris : 2031 bénéficiaires de Bons Vacances. 574 enfants bénéficiaires de l'aide au premier départ. 452 enfants partis avec l'appui d'une subvention CAF aux associations caritatives 1993 familles parties avec l'aide du dispositif AVF. 133 familles parties dans le cadre de l'aide au premier départ ; 73 familles parties avec l'appui d'une subvention CAF aux associations caritatives 25 PIV dans les structures associatives et les centres sociaux CAF sur Paris, soit 375 familles informées	QPV à identifier dans le recueil des données Caf

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	Les PIV sont implantés au sein des structures de proximité afin d'informer et d'accompagner les familles dans leur projet de départ en vacances.
Points d'alerte	
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	Consolider l'animation du réseau des Points Infos Vacances Diversifier le partenariat associatif.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi - *"Prévenir l'exclusion et promouvoir l'accessibilité aux vacances et aux loisirs des jeunes"*

Axe du contrat de ville	**Vivre sa ville et son quartier**
Thématique	**Animation de la vie sociale (AVS)**
Description de l'objectif	Prévenir l'exclusion et promouvoir l'accessibilité aux vacances et aux loisirs des jeunes
Indicateur	Nombre de jeunes de 11 à 18 ans bénéficiaires Nature des projets impliquant les jeunes à être acteurs des actions
Date de mise à jour	1er juillet 2016
Service(s) concerné(s)	CAF Paris Mission animation de la vie sociale

Résultat 2014	Objectif à atteindre, fixé par le contrat de ville	Résultat 2015	Taux de réalisation
	Participer au dispositif Ville Vie Vacances	25 actions soutenues dans les QPV	100%

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	Favoriser l'accès aux vacances des jeunes habitants dans un QPV par le soutien financier d'actions collectives sur les fonds locaux de l'Action sociale de la Caf. Participer aux instances partenariales dans le cadre de l'APP du dispositif VVV. Encourager les projets favorisant l'implication des jeunes vers l'autonomie. Valoriser les actions prenant en compte les besoins spécifiques des jeunes au sein de certains quartiers (mobilité, amplitudes horaires, couverture de la période estivale).
Points d'alerte	L'approche territoriale de l'ensemble des actions au sein d'un quartier.
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi -*"Accompagner l'insertion sociale et professionnelle des familles monoparentales"*

Axe du contrat de ville	**Accompagner les parcours et prévenir les ruptures**
Thématique	**Accès aux droits, Insertion**
Description de l'objectif	Accompagner l'insertion sociale et professionnelle des familles monoparentales
Indicateur	Nombre de familles monoparentales accompagnées
Date de mise à jour	1er juillet 2016
Service(s) concerné(s)	Caf de Paris Mission accès aux droits, insertion, vacances

Résultat 2014	Objectif à atteindre, fixé par le contrat de ville	Résultat 2015	Taux de réalisation
	Atteindre les 1000 accompagnements des bénéficiaires du RSA majoré, prévus dans le cadre de la convention avec le Département	874 accompagnements de parcours en cours au 31/12/2015	90%

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	Accompagnement individuel visant à lever les freins à l'insertion sociale et/ou professionnelle. Les travailleurs sociaux s'appuient sur de nombreux dispositifs et incitent activement les bénéficiaires à s'inscrire dans une recherche d'emplois. Partenariat développé en 2015 avec Pôle emploi pour faciliter l'articulation avec les différents dispositifs de retour à l'emploi dans le cadre de l'accompagnement global. La Caf est signataire du Plan Parisien de l'Insertion par l'Emploi (PPIE) et contribue à : l' accès aux droits pour tous en lien avec le développement numérique, une prise en charge des publics dès leur entrée dans les dispositifs, des parcours vers l'entreprise, un accompagnement adapté pour chaque personne, une politique ancrée localement. La Caf participe à la gouvernance du projet PPIE. Convention avec le PLIE sur 2 sites : Laumière (10, 11,19ème) et la Chapelle (17, 18ème), pour faciliter l'appropriation des possibilités de formations.
Points d'alerte	
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	Développer des actions collectives avec ce public.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi -*"Développer les actions favorisants la réussite éducative des enfants et le lien parents-école"*

Axe du contrat de ville	**Accompagner les parcours et prévenir les ruptures**
Thématique	**Parentalité**
Description de l'objectif	Développer les actions favorisants la réussite éducative des enfants et le lien parents-école.
Indicateur	Nombre d'enfants et de parents bénéficiaires Taux de couverture des jeunes écoliers, collégiens et lycéens Le nombre de rendez-vous réalisé
Date de mise à jour	1er juillet 2016
Service(s) concerné(s)	CAF Paris Mission Parentalité Jeunesse

Résultat 2014	Objectif à atteindre, fixé par le contrat de ville	Résultat 2015	Taux de réalisation
Cf. Programme réussite éducative 200 rendez-vous réalisés sur le territoire parisien	Contribuer au programme parisien de réussite éducative. Prendre en compte les QPV dans le rééquilibrage territorial des actions CLAS . Proposer un rendez-vous des droits et un accompagnement social à chaque famille monoparentale dont l'enfant entre au collège	Cf. Programme réussite éducative 2015/2016 : 797 groupes financés dont 45% en QPV et 41% en multi-sites (dont une majorité en QPV) soit 10124 enfants bénéficiaires 247 réalisés sur le territoire parisien	

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	Partenariat de qualité dans le cadre du pilotage départemental du CLAS entre la DDCS, Ville de Paris, Académie et la Caf Un groupe de travail départemental autour de l'animation du réseau CLAS, proposition de conférences, temps de sensibilisation et de formation des porteurs de projets
Points d'alerte	
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	Prioriser les actions à dimension collective Inscrire les actions CLAS à l'animation du réseau soutien à la parentalité.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Engagements de droit commun dans le cadre du contrat de ville parisien 2015-2020

Fiche de suivi -*"Accompagner les familles rencontrant des événements fragilisant"*

Axe du contrat de ville	**Axe 1 : Accompagner les parcours et prévenir les ruptures**
Thématique	**Parentalité**
Description de l'objectif	Accompagner les familles rencontrant des événements fragilisant (rupture, décès de l'enfant, décès du conjoint)
Indicateur	Le nombre de rendez-vous des droits
Date de mise à jour	1er juillet 2016
Service(s) concerné(s)	Caf de Paris Mission parentalité

Résultat 2014	Objectif à atteindre, fixé par le contrat de ville	Résultat 2015	Taux de réalisation
2500 sur tout Paris	Proposer un rendez-vous des droits et un accompagnement social à chaque famille rencontrant un événement fragilisant	Près de 8000 RDV des droits réalisés en 2015 dont 2000 à destination des familles rencontrant un évènement fragilisant	

Analyse *Méthodologie suivie (territorialisation des données, moyens mobilisés)* *Analyse du taux de réalisation (freins à la réalisation, difficultés de méthode)*	Accompagnement des parcours par les services d'interventions sociales, des prestations et des Aides Financières Individuelles Caf. Partenariat avec un ensemble d'institutions et d'associations. Soutien du service des psychologues de la Caf Peu de recours aux projets parentalité financés dans le cadre des aides financières individuelles (Réf Règlement Intérieur Caf)
Points d'alerte	
Ajustement de l'objectif et/ou de la méthode	Un travail de proximité et de communication sur les aides financières individuelles sur projet parentalité en direction des partenaires sociaux Inscrire les parcours dans des dynamiques d'actions collectives.